

ANNEXES

3.3 Programme d'actions



SCOT AEC

Schéma de Cohérence Territoriale
Air Energie Climat

PETR du Pays Lauragais

Révision 2

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260115-02_2026-DE

AXE I. TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
---------------------	----------

AXE I. TRANSVERSAL : ANIMATION & COORDINATION	7
--	----------

ACTION 1. [PETR] - Sensibiliser, outiller et favoriser les coopérations pour la mise en transition du territoire	8
SOUS-ACTION 1. Animer des temps de rencontre réguliers sur les sujets phares de la stratégie de Transition Écologique (TE)	8
SOUS-ACTION 2. Définir des élus ambassadeurs des projets portés à l'échelle du PETR dans les intercommunalités et les communes	10
SOUS-ACTION 3. Créer et animer un espace de travail commun sur la transition écologique locale	10
SOUS-ACTION 4. Organiser des formations techniques en intra	11
SOUS-ACTION 5. Répondre aux besoins partagés en mutualisant des moyens	12
SOUS-ACTION 6. Accompagner l'EcoExemplarité des collectivités	12
ACTION 2. [PETR] - Coordonner et faciliter la mise en œuvre du SCoT Air Energie Climat	13
SOUS-ACTION 1. Élaborer un guide d'application du SCoT AEC	13
SOUS-ACTION 2. Accompagner les communes et intercommunalités dans l'élaboration, la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme	14
SOUS-ACTION 3. Représenter le territoire dans les instances supra-territoriales	14
SOUS-ACTION 4. Mettre en réseau les partenaires interdépartementaux et inter territoires	15
SOUS-ACTION 5. Faciliter l'intégration des changements liés à la transition écologique dans les référentiels des services locaux de l'État en charge des questions architecturales et paysagères	16
SOUS-ACTION 6. Évaluer l'opportunité de mener un travail portant sur les évolutions architecturales et paysagères	17
ACTION 3. [PETR] – Faire émerger un observatoire territorial du SCoT AEC	18
SOUS-ACTION 1. Coconstruire l'observatoire territorial lauragais	19
SOUS-ACTION 2. Mettre à jour et enrichir les données exploitées par l'observatoire	19
SOUS-ACTION 3. Suivre la mise en œuvre du SCoT AEC et répondre à des commandes locales	20
SOUS-ACTION 4. Assurer une animation régulière de l'observatoire, au plus près des acteurs du territoire	20

AXE II. RÉDUIRE NOS IMPACTS	22
------------------------------------	-----------

ACTION 4. [INTERCOS] - Promouvoir un tourisme durable	23
SOUS-ACTION 1. Développer la Responsabilité Sociétale (RSE) des Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI)	23
SOUS-ACTION 2. Développer la gastronomie locale, à travers les produits locaux et l'artisanat	24
SOUS-ACTION 3. Accompagner les socio-professionnels dans une démarche de destination rurale et durable	25
SOUS-ACTION 4. Mener des actions de sensibilisation en faveur de l'environnement pour le grand public	26
SOUS-ACTION 5. Développer l'offre de services relative aux activités de pleine nature	26
SOUS-ACTION 6. Structurer et valoriser l'offre touristique durable	27
ACTION 5. [INTERCOS] - Accompagner les acteurs pour un développement économique vert et responsable	29
SOUS-ACTION 1. Sensibiliser, encourager et outiller les entreprises pour une transition environnementale de l'économie locale	30
SOUS-ACTION 2. Accompagner les entreprises dans leurs projets de décarbonation et d'énergies renouvelables	31
SOUS-ACTION 3. Structurer une démarche locale d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT)	31

SOUS-ACTION 4.	Aménager de manière durable les parcs d'activité économique	32
SOUS-ACTION 5.	[SUIVI] Suivre les actions favorisant l'économie durable	33
ACTION 6.	[PARTENAIRES] - Suivre les impacts locaux de l'activité agricole	35
ACTION 7.	[PETR & PARTENAIRES] - Réduire les consommations énergétiques des bâtiments du territoire	37
SOUS-ACTION 1.	Accompagner et sensibiliser les communes et EPCI pour la sobriété et la rénovation énergétique de leur patrimoine	39
SOUS-ACTION 2.	[PARTENAIRES] Suivre les actions d'économies d'énergie réalisées par les intercommunalités et les communes	39
SOUS-ACTION 3.	[PARTENAIRES] - Suivre l'évolution des rénovations énergétiques et constructions performantes de logements	40
ACTION 8.	[INTERCOS] - Doter le territoire des moyens d'une écomobilité pour tous	42
SOUS-ACTION 1.	Structurer l'action territoriale en faveur des mobilités durables et inclusives en Lauragais	42
SOUS-ACTION 2.	Élaborer des schémas cyclables intercommunaux	43
SOUS-ACTION 3.	Équiper le territoire pour faciliter et encourager la pratique du vélo	44
SOUS-ACTION 4.	Expérimenter de nouveaux services de mobilité pour répondre aux besoins	45
SOUS-ACTION 5.	Développer une offre d'autopartage à partir de véhicules des EPCI	45
SOUS-ACTION 6.	Accompagner les entreprises pour réduire l'autosolisme lors des trajets domicile-travail et professionnels	46
ACTION 9.	[INTERCOS] - Développer une alimentation locale, de qualité, accessible à tous	48
SOUS-ACTION 1.	Promouvoir et développer les filières alimentaires locales	49
SOUS-ACTION 2.	Développer l'approvisionnement de la restauration collective via des filières locales	50
SOUS-ACTION 3.	Réduire le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire	51
SOUS-ACTION 4.	Assurer l'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité	51
ACTION 10.	[PARTENAIRES] - Suivre l'évolution de la production et du traitement de déchets	53
AXE III.	CONTREBALANCER NOS IMPACTS	55
ACTION 11.	[INTERCOS & PETR] - Appliquer la stratégie locale de développement des Énergies Renouvelables (EnR)	56
SOUS-ACTION 1.	Évaluer les projets d'EnR et guider les porteurs de projets selon les cadres définis dans les chartes intercommunales et le SCoT	57
SOUS-ACTION 2.	Promouvoir les chartes et leur fonctionnement	58
SOUS-ACTION 3.	Outils les techniciens du territoire pour le suivi de la compatibilité des projets avec le SCoT	58
SOUS-ACTION 4.	Cartographier les règles d'implantation des EnR issues du SCoT et le suivi des installations d'EnR en fonctionnement et en projet	59
ACTION 12.	[INTERCOS & PETR] Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et le foncier publics	60
SOUS-ACTION 1.	Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et le foncier des intercommunalités	60
SOUS-ACTION 2.	Encourager le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments et le foncier publics	61
ACTION 13.	[PETR] Développer les EnR citoyennes et coopératives à l'échelle lauragaise	62
SOUS-ACTION 1.	Faire émerger et structurer les énergies citoyennes sur le territoire du Pays Lauragais	63
SOUS-ACTION 2.	Faire monter le territoire en compétence sur les montages financiers coopératifs dans les EnR	63

AXE IV. ÊTRE ROBUSTE ET RÉSILIENT FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

65

- ACTION 14. [PETR] Appliquer localement la trajectoire d'adaptation lauragaise aux fortes chaleurs ____ 70**
- SOUS-ACTION 1. Planifier et mettre en œuvre des trames de fraîcheur dans les tissus urbanisés ____ 71
 - SOUS-ACTION 2. Assurer le confort d'été sans climatisation dans les bâtiments ____ 72
 - SOUS-ACTION 3. Faire émerger une culture commune et coordonnée de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) 73
 - SOUS-ACTION 4. Définir une politique foncière permettant l'adaptation au changement climatique des tissus urbanisés 73
- ACTION 15. [PETR] Poursuivre l'élaboration des trajectoires d'adaptation en pays lauragais ____ 75**
- SOUS-ACTION 1. Élaborer une trajectoire d'adaptation relative aux fortes précipitations ____ 75
 - SOUS-ACTION 2. Définir une stratégie de sauvegarde multirisques et multi-acteurs à l'échelle lauragaise ____ 76

INTRODUCTION

Rappel des grandes lignes de la stratégie Air Energie Climat

La stratégie Air Energie Climat du SCoT est détaillée dans l'annexe dédiée. Pour rappel, les principaux objectifs fixés dans celle-ci sont les suivants :

- Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone
 - o Mobiliser les leviers disponibles pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre énergétiques (liées à la consommation d'énergie) et non-énergétiques et atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre totales de 28% en 2030 et de 57% en 2050 par rapport à l'année de référence 2021.
 - o Préserver et renforcer les stocks de carbone du territoire, aujourd'hui principalement situés dans les sols, la biomasse sur pied, mais aussi présents dans la litière et les produits bois (notamment grâce aux leviers de la maîtrise du changement d'affectation des sols, de l'évolution des pratiques agricoles et forestières, ainsi que de l'utilisation de matériaux biosourcés). Il s'agira de multiplier par 2 la capacité de 2021 de séquestration annuelle de carbone du territoire d'ici à 2050.
- Réduire les consommations énergétiques
 - o La consommation énergétique totale du Lauragais en 2021 était de 2 383 GWh, avec une consommation par habitant supérieure à la moyenne régionale. Une des priorités stratégiques du SCoT est de réduire cette consommation par les leviers de la sobriété et de l'efficacité énergétique. Dans cette perspective, l'objectif de réduire la consommation énergétique finale de 16% en 2030 et de 27% en 2050 par rapport à l'année de référence 2021 a été retenu.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable par des projets diversifiés et maîtrisés par les acteurs du territoire
 - o 415 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire en 2021. Cette production représentait 17% de la consommation énergétique du territoire de la même année. Il s'agira à l'avenir pour le Pays Lauragais de poursuivre l'accroissement de la production d'énergie renouvelable observé sur la dernière décennie, afin d'atteindre un rapport entre la production d'énergie renouvelable et la consommation d'énergie finale de 32% en 2030 et de 100% en 2050.
- Améliorer la qualité de l'air
 - o Réduire les émissions de polluants atmosphériques chimiques en s'alignant sur les objectifs fixés par le PREPA et limiter l'exposition des populations à ces polluants (les objectifs du PREPA par rapport à 2005 sont appliqués au Pays Lauragais par rapport à 2008 car les données d'émission de polluants atmosphériques chimiques ne sont pas disponibles avant cette année) ;
 - o Limiter l'exposition des populations aux polluants atmosphériques de l'air intérieur (ex : en favorisant des intérieurs sains par la lutte contre l'habitat insalubre, en limitant l'utilisation d'espèces végétales ou de matériaux présentant un risque pour la santé humaine dans les aménagements).
 - o Favoriser la dispersion « naturelle » des polluants, notamment par les choix d'aménagement.

La mise en œuvre de mesures pour l'atteinte de ces objectifs est répartie, en fonction des sujets, entre les règles inscrites dans le cadre du Document d'Orientations et d'Objectifs, ainsi que dans le présent document exposant le programme d'actions.

Organisation des actions selon le type de portage

Afin de prendre en compte les différences d'accessibilité des leviers d'action selon les thématiques les actions du programme sont identifiées selon 3 grands types :

- **Actions portées par le PETR** (marquées **[PETR]**) : Ce sont surtout des actions de coordination, de mutualisation et/ou d'animation, ainsi que les actions relevant de la compétence aménagement déléguée au PETR.
- **Actions portées par les EPCI** (marquées **[INTERCOS]**) : un certain nombre d'actions ne sont portées que par les EPCI et pas ou peu par le PETR. Ces fiches sont construites de manière à :
 - o Offrir une vision d'ensemble de la manière dont chaque EPCI agit sur les thématiques ciblées
 - o En tirer une analyse commune des impacts des différents programmes/actions intercommunaux sur l'air-énergie-climat du territoire
- **Actions des partenaires** (marquées **[PARTENAIRES]**) : pour certains domaines, pas ou peu de leviers d'action au niveaux EPCI ou PETR existent. Il s'agit donc davantage de suivre les impacts des actions de partenaires autres que les EPCI. Pour ces actions, le contenu des fiches est une première proposition de notre bureau d'étude, à consolider pour avoir accès à une collecte opérationnelle des indicateurs (acteurs et programmes d'action identifiés, données recueillies dans ce cadre listées, contact , etc.)

Rattachement des fiches actions aux référentiels nationaux

Les en-têtes des fiches actions présentent le lien entre la fiche action et les référentiels nationaux, à savoir les secteurs stratégiques définis par la réglementation et les thématiques de la politique de planification écologique nationale :

Pour les secteurs stratégiques, la correspondance des abréviations du tableau est la suivante :

Secteur défini par la loi	Abréviation dans les en-têtes de fiches actions
1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Réduction GES
2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Stockage CO2
3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;	Sobr. énergétique
4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;	EnR&R
5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;	Réseaux de chaleur
6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;	Biosourcés
7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;	Pollution de l'air
8° Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;	Réseaux énergétiques
9° Adaptation au changement climatique	Adapt. CC

À noter que les fiches actions de l'axe 1 étant transversales aux thématiques, elles ne comprennent pas ces en-têtes

AXE I. TRANSVERSAL : ANIMATION & COORDINATION

ACTION 1. [PETR] - Sensibiliser, outiller et favoriser les coopérations pour la mise en transition du territoire

Contexte et enjeux globaux

En 2026, deux événements marqueront l'année et le début d'une nouvelle période :

- Les élections municipales au printemps : l'accueil d'une nouvelle mandature nécessitera des temps d'acculturation et de montée en compétence pour les nouvelles équipes élues. De nouveaux projets de territoires et feuilles de route associées seront également élaborées dans le courant des années 2026-2027.
- L'accueil des Rencontres nationales TEPOS à l'automne : événement national de la transition, l'organisation durant 2025-2026 de cet événement par un consortium réunissant le PETR et ses quatre EPCI fait émerger de nouveaux partenariat et identifier de nouvelles initiatives écologiques. Au-delà, les rencontres qui se dérouleront sur une semaine à destination de divers publics y compris locaux (collectivités, jeunes, grand public) apporteront une dynamique importante qu'il s'agira de maintenir dans le temps.

Les opportunités et enjeux en découlant sont à prendre en compte dans le présent programme d'actions.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre d'évènements organisés par an	Nb d'évènements "formats sur une journée" + nb d'évènements "formats légers" + nb de délégations organisées + nb événement d'envergure + nb de formations techniques intra	Annuelle
Impact	Nombre de personnes différentes ayant participé à au moins une animation dans l'année	Personnes ayant participé à au moins un des évènements organisés (cf. indicateur de réalisation)	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Animer des temps de rencontre réguliers sur les sujets phares de la stratégie de Transition Écologique (TE)

Objectifs	- Développer une culture territoriale commune des enjeux environnementaux et des solutions opérationnelles y répondant - Entretenir une dynamique d'innovation en matière de développement territorial et de transition écologique - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux air énergie climat - Faciliter l'intégration des enjeux de transition dans les projets des collectivités du territoire
------------------	---

Description :

Organisation d'animations sur des temps prédéfinis et réguliers, de manière que les publics ciblés puissent l'intégrer à leur organisation annuelle.

Coexistence de plusieurs types de formats répondant à des besoins différents :

- Un format régulier sur une journée :
 - Durée : journée entière
 - Fréquence : 2 à 4 fois par an, sur des thèmes à définir en coordination avec les intercommunalités
 - L'accueil peut être réalisé sur une intercommunalité différente à chaque fois
 - Contenu type (ajustable) :
 - Matin : Visite et échange sur une réalisation du territoire le matin
 - Après-midi : Un temps ayant pour objectif de favoriser la reproduction/adaptation des éléments vus le matin, comprenant un point sur les aides financières en rapport. À ajuster selon les sujets et besoins. Par exemple : Atelier de co-construction d'actions ; intervention d'experts apportant un éclairage technique de mise en œuvre ; serious game lié à la thématique ; ...
- Des formats plus légers : Pour des sujets plus ciblés ou en prolongement des journées, par exemple :
 - Des formats de webinaires courts (/ex : entre midi et deux heures, en fin de journée, ...), permettant un partage d'expérience avec un territoire, même hors lauragais, un point info sur un sujet d'actualité, ...
 - Des formations courtes de 2 à 3h (par exemple, la formation permis de végétaliser organisée par les CAUE)
 - D'autres formats de ce type pourront être élaborés
- L'organisation de délégations lauragaises vers des rencontres professionnelles nationales : déjà régulièrement réalisées pour les Rencontres TEPOS, les Rencontres Nationales des SCoT ou les Rencontres Techniques des Territoires, etc. Ces temps partagés permettent de se tenir informés des avancées et innovations dans les domaines de développement local déployés sur le territoire. Le format délégation permet un échange riche et approfondi entre les participants.
- Un principe d'événementiel d'envergure promouvant la transition : organisation des rencontres TEPOS 2026, « Faites de la transition »,...

Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des intercommunalités et des communes ; membres du CoDev	PETR	Coordination avec le réseau des techniciens et la commission Transition Écologique (choix des thématiques à traiter, ...) Réseau d'expertises et porteurs de projets en rapport avec le sujet traité	Ingénierie du PETR (organisation globale) ; Une personne relai sur la collectivité d'accueil de la journée (relais logistique et avec les porteurs du projet visité).
Éléments de calendrier :	Action constante, à partir de 2026		

SOUS-ACTION 2. Définir des élus ambassadeurs des projets portés à l'échelle du PETR dans les intercommunalités et les communes

Objectifs	- Mieux faire connaître les missions et les projets portés par le PETR - Favoriser la cohérence des politiques publiques par une meilleure compréhension des stratégies menées à l'échelle lauragaise		
Description : Bien qu'étant un outil de mutualisation et de planification majeur pour le territoire, le PETR, ses missions et les projets qu'il porte peuvent rester méconnus de certains élus des intercommunalités et communes. Dans ce cadre, il est envisagé que plusieurs élus du PETR puissent être « élus ambassadeurs » auprès de leurs intercommunalités respectives et, dans une certaine mesure, auprès des communes de leurs territoires. Il conviendra donc de définir au moins un élu ambassadeur par intercommunalité, sans cloisonnement de thématique. Leurs rôles pourront notamment consister à : - Être relais d'information ou d'actualité sur l'activité du PETR - Rapporter des bilans de grands travaux menés par le PETR - Être en mesure de sensibiliser ses co-élus aux grands enjeux traités à l'échelle lauragaise Pour mener à bien cette mission, les techniciens du PETR devront s'assurer que les « élus-ambassadeurs » soient correctement outillés, notamment : - En faisant des points réguliers sur les sujets à diffuser au sein des intercommunalités et communes - Pour certains projets ou thématiques : préparer des documents communicationnels (infographies, ...) sur lesquels les élus ambassadeurs pourront s'appuyer - En étant disponible pour répondre à toutes interrogations qu'ils auraient			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des intercommunalités et des communes	PETR	-	Ingénierie du PETR et élus volontaires pour être ambassadeurs
Éléments de calendrier : <i>action en continu, prévue pour la nouvelle mandature Définition des élus ambassadeurs à prévoir dans le courant du 3^{ème} trimestre 2026</i>			

SOUS-ACTION 3. Créer et animer un espace de travail commun sur la transition écologique locale

Objectifs	- Favoriser la collaboration entre techniciens et élus impliqués dans la transition écologique par un espace numérique dédié et convivial - Faciliter le travail collaboratif, notamment lorsqu'il est nécessaire de travailler sur des documents partagés - Donner de la visibilité aux actions réalisées dans le cadre de l'animation de la transition écologique lauragaise
Description : Un dossier partagé de type cloud existe déjà, toutefois un espace multifonctionnel et convivial semble indispensable pour une collaboration plus efficace. Une co-construction de l'armature de l'espace sera à prévoir, afin qu'il réponde aux besoins des différents usagers. Les besoins déjà identifiés sont les suivants : - Fichiers de travail partagés - Fichiers supports (documentation et retours d'expérience, subventions en cours, ...)	

- Agenda de la Transition Écologique (commissions, animations, évènements des partenaires, ...) - Actualités / mise en valeur des évènements à venir ou passés - Espace de conversation sur des sujet ciblés			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des intercommunalités et des communes ; membres du CoDev	PETR	Usagers de l'espace de travail (remontées des besoins sur les fonctionnalités, ...)	Ingénierie du PETR (création et animation régulière de l'espace) ; Réseau des techniciens (contributions sur les actions menées sur leurs territoires) Abonnement Microsoft 365
Éléments de calendrier : Action constante, à partir du trimestre 1 de 2026 – Temps de construction à prévoir début 2026 – Une animation (promotion de l'adresse, mise en valeur des ajouts, etc.) est à prévoir			

SOUS-ACTION 4. Organiser des formations techniques en intra

Objectifs	- Doter le territoire de la technicité et des méthodologies permettant d’atteindre les objectifs de transition - Apprendre ensemble et coconstruire des méthodologies communes pour la mise en transition du territoire - Doter un nombre suffisant de personnes avec ces méthodologies pour la mise en œuvre d’actions		
Description : Cette sous-action est pensée pour un besoin d’ores et déjà identifié : la montée en compétence des techniciens du territoire (techniciens transition écologique, mais aussi s’occupant d’autres sujets de développement territorial) sur les <u>techniques d’animation et de facilitation</u> . La co-construction de politiques publiques qu’elles permettent sont en effet un indispensable à l’appropriation des enjeux et à une mise en œuvre efficiente et organisée. Au-delà, cette sous-action reste ouverte pour d’autres besoins spécifiques, auxquels il s’agira de répondre au fur et à mesure (méthodologies de travail, ...).			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Techniciens du PTER, des intercommunalités et des communes ; élus et membres du CoDev volontaires pour monter en compétence sur l’objet de la formation	PETR (recueil des besoins, consultation des organismes de formation, organisation logistique)	EPCI (co-définition du besoin, relais en interne si besoin)	Ingénierie du PETR Coût de l’organisation des formations (prestation + logistique)
Éléments de calendrier : montée en compétence importante à prévoir sur les années 2026 et 2027. Ensuite, <i>action régulière, en fonction des besoins</i>			

SOUS-ACTION 5. Répondre aux besoins partagés en mutualisant des moyens

Objectifs	- Faciliter le relais de certaines actions en proposant des supports, matériels, etc. aux collectivités - Réaliser des économies financières		
Description : Il s'agira de réaliser des achats groupés, des commandes de prestations mutualisées, ... dès que cela est pertinent. Il pourra par exemple s'agir de supports de communication ou de promotion, d'analyses territoriales, etc.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
EPCI et communes	PETR	Variables selon les actions	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier : Action en continu en fonction des besoins.			

SOUS-ACTION 6. Accompagner l'EcoExemplarité des collectivités

Objectifs	- Faciliter la mise en place d’actions d’eco-exemplarité des acteurs publics - Mutualiser et reproduire les bonnes pratiques d’EcoExemplarité, de solutions, de méthodes innovantes		
Description : Il s’agit de mutualiser des moyens avec les collectivités pour favoriser la mise en place d’actions éco-exemplaires internes aux collectivités : - Du matériel (/ex : des VAE pour les agents) - Des formation (ex : formation écoconduite) Cette mutualisation est l’occasion d’animation et rencontres supplémentaires. Le programme est à établir en fonction des besoins, réalisations et souhaits des collectivités.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
EPCI et communes	PETR	Variables selon les actions	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier : Action en continu à partir de 2027			

ACTION 2. [PETR] - Coordonner et faciliter la mise en œuvre du SCoT Air Energie Climat

Contexte et enjeux globaux

Afin d'assurer la bonne application du SCoT Air Energie Climat, il est indispensable de l'accompagner de temps et de supports d'animation, ayant pour but :

- La bonne compréhension de son contenu
- Des pistes et conseils sur la déclinaison concrète sur le terrain
- La mise en réseau des partenaires, notamment interdépartementaux

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre de communes et intercommunalités accompagnées par le PETR dans l'élaboration, la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme	Communes ayant bénéficié de porter à connaissance, d'un suivi de leur procédure d'urbanisme ou de projets en lien avec la planification	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Élaborer un guide d'application du SCoT AEC

Objectifs	- Faciliter l'application des règles du SCoT AEC - Clarifier les règles du SCoT AEC et s'assurer de leur bonne compréhension		
Description : Le présent SCoT Air Energie Climat, arrêté début 2026, devrait être approuvé en 2027. Pour cette 3 ^{ème} révision, comme pour les deux précédents SCoT , il est nécessaire de vulgariser les éléments et de les préciser pour éviter les interprétations. Ce guide sera à destination des communes et intercommunalités, des bureaux d'études élaborant les PLU(i), des secrétaires de mairies, ... Son format doit être pensé pour être modifié et complété au fur et à mesure de l'identification des besoins. En parallèle, une animation du réseau des services ADS autour du guide d'application est à prévoir.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Communes ; intercommunalités ; bureaux d'études élaborant les PLU(i), Personnes Publiques Associées du SCoT AEC	PETR	Communes et intercommunalités	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Débuté dès 2026, il devra être finalisé début 2027, une fois le SCoT approuvé. Des mises à jour régulières seront à prévoir.		

SOUS-ACTION 2. Accompagner les communes et intercommunalités dans l'élaboration, la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme

Objectifs	- Accompagner le territoire vers une couverture totale en PLUi - Émettre des avis favorables sur les documents d’urbanisme		
Description : Pour faciliter et fiabiliser l’application du SCoT, il y a un fort enjeu à ce que ce document soit perçu comme accompagnateur et non comme une contrainte. Dans ce cadre, il est essentiel que le PETR puisse accompagner les projets le plus en amont possible des procédures de révision afin que les avis rendus soit positifs. Cet accompagnement se traduit par : • Des conseils réguliers auprès des élus, • Des porter à connaissance à l’échelle communale ou intercommunale • Le suivi des procédures d’urbanisme (élaborations, révisions, modifications de Plans Locaux d’Urbanisme (Intercommunaux) et Cartes Communales) tout au long de leur élaboration • Le suivi de projets partenariaux en lien avec la planification : • Suivi de la mise en place du programme Action Cœur de Ville • L’accompagnement des programmes Petite Ville de Demain et Bourg Centre • Des animations de réunions de sensibilisation peuvent également être proposées			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Communes et intercommunalités	PETR	Personnes Publiques Associées du SCoT AEC	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Action réalisée en continu dès l’approbation		

SOUS-ACTION 3. Représenter le territoire dans les instances supra-territoriales

Objectifs	- Assurer la cohérence des dynamiques supra territoriales avec celles instituées dans le SCoT AEC - Se coordonner et échanger avec les territoires voisins pour favoriser une cohérence supra territoriale dans la mise en œuvre du SCoT
Description : Participer aux instances supra territoriales dont les enjeux rejoignent ceux figurant dans le SCoT AEC, en particulier : - Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols - L'InterSCoT du grand bassin toulousain (démarche volontaire de territoires de l'aire urbaine toulousaine couverts par des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)) - Instances relatives à la mobilité : - Comités des partenaires (des bassin de Carcassonne et de Toulouse) : instance consultative dans laquelle les autorités organisatrices présentent l'état des lieux et les enjeux en matière de mobilité, puis leurs projets autour d'un bassin de mobilité donné. Les partenaires donnent ensuite leur avis sur ceux-ci.	

- GART Occitanie / Pyrénées-Méditerranée rassemblant toutes les Autorités Organisatrices de Transport de la Région Occitanie et ayant pour but d'aborder en concertation tout sujet ayant trait à la mobilité au sein de la Région et d'associer l'ensemble des Autorités organisatrices de la Région. - Instances relatives à l'énergie - Comité régional de l'énergie, pour lequel le PETR est référent Occitanie - S3REnR : Schémas Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables. Cette participation doit permettre de s'assurer de la compatibilité des projets de développement des réseaux avec les objectifs énergie et la prospective des projets sur le territoire.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
-	PETR	Instances et réseaux supra territoriaux	Ingénierie du PETR en fonction des thématiques traitées
Éléments de calendrier :	Action en continu		

SOUS-ACTION 4. Mettre en réseau les partenaires interdépartementaux et inter territoires

Objectifs	- Assurer la cohérence à l'échelle du PETR des politiques et stratégies déployées sur chacun des trois départements - Assurer une cohérence sur le lien entre l'esprit du SCoT et l'application dans les PLU(i) - Clarifier certains points techniques règlementaires (installations de Panneaux photovoltaïques au sol, calcul de la densité, consommation foncière, etc.) - Apporter une réelle cohérence entre les attentes de l'État et celles du PETR lors des réunions PLU et PLUi - Partager l'actualité du PETR et les directives nationales en cours (Zéro Artificialisation Nette, Petites Villes de Demain, etc.) - Ouvrir un dialogue pérenne et échanger régulièrement sur les projets du territoire		
Description : Le territoire du PETR du Pays Lauragais recoupe les territoires de trois départements différents : l'Aude, La Haute Garonne et le Tarn. Pour le bon exercice des missions et compétences portées par le PETR, il est nécessaire de favoriser la communication entre les différents représentants des acteurs agissant à une échelle départementale. Il s'agit notamment d'uniformiser autant que faire se peut les différentes méthodologies employées. Il s'agit notamment de mettre en réseau et faire le lien entre les acteurs suivants : - DDT(M) - CAUE - Chambres consulaires Au-delà des limites départementales, certains domaines donnent lieu à une couverture multi-acteurs du territoire : - Gestionnaires des réseaux d'eau potable, en particulier pour assurer le partage de connaissance en lien avec l'accueil démographique - Syndicats de bassin			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
-	PETR	Instances et réseaux supra territoriaux	Ensemble des chargés de mission du PETR pour leur domaine d'intervention et Directrice du PETR

Éléments de calendrier :	Action en continu
---------------------------------	-------------------

SOUS-ACTION 5. Faciliter l'intégration des changements liés à la transition écologique dans les référentiels des services locaux de l'État en charge des questions architecturales et paysagères

Objectifs	- Sensibiliser les services et instances de l'État en charge des questions architecturales et paysagères (ABF, Pôle Canal, ...) aux enjeux stratégiques locaux de transition environnementale - Établir un référentiel clair et commun sur lequel les porteurs d'actions à vocation air énergie climat pourront s'appuyer - Favoriser le dialogue et faciliter les interactions entre porteurs de projets, communes et les services de l'État en charge des questions architecturales et paysagères		
Description : NB : Cette sous action vient compléter et préciser un pendant de la sous action précédente, eu égard à l'enjeu particulier auquel elle répond et à son caractère exploratoire. Les orientations suivies par les services et instances de l'État en charge des questions architecturales et paysagères peuvent parfois aller à l'encontre de certaines transformations inhérentes à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation de ce dernier. Elles peuvent également ne pas être comprises par les porteurs de projets. Il s'agit d'un cas de figure largement identifié concernant les énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture, en particulier). L'adaptation des bâtiments et espaces urbanisés au changement climatique peut aussi passer par des transformations entrant dans le périmètre des ABF (éclaircissement des couleurs des surfaces, formes urbaines favorables au rafraîchissement, ...) . Il existe donc un enjeu fort à initier un dialogue territorial. Celui-ci doit permettre une meilleure coordination sur ces sujets, d'autant plus dans un contexte pluri départemental, comme c'est le cas sur le territoire lauragais. Au-delà, sensibiliser tant les services et instances de l'État en charge des questions architecturales et paysagères que les communes et porteurs de projets aux enjeux croisés liés aux patrimoines et à la transition environnementale peut représenter un enjeu central pour faciliter la transition écologique du territoire.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Porteurs de projets TE, communes, intercommunalités, services locaux de l'État	PETR	ABF des 3 départements, DREAL, CAUE, VNF, élus et services concernés des EPCI et communes	Ingénierie PETR
Éléments de calendrier :	Dès 2027 : Prise de contact exploratoire > Organisation d'ateliers de coordination (formats et participants à définir) > organisation de temps de sensibilisation sur les enjeux croisés de patrimoines et de transition		

SOUS-ACTION 6. Évaluer l'opportunité de mener un travail portant sur les évolutions architecturales et paysagères

Objectifs	- Définir un projet paysage et transition écologique à proposer aux élus du PETR - Évaluer plus précisément l'enjeu représenté par le paysage pour mener à bien la transition écologique locale		
Description : Au-delà d'un travail partenarial avec les services de l'État, il apparait central de traiter plus complètement de la question du paysage et de l'architecture en regard des transformations inhérentes à la transition écologique en cours. Le développement des énergies renouvelables, des infrastructures et services facilitant les mobilités douces, les modifications, choisies ou non, liées au changement climatique, demandent des transformations parfois profondes du paysage et de l'architecture locaux. Les fonctions du paysage et de l'architecture sont nombreuses : qualité du cadre de vie, rattachement de l'identité locale, valeur économique via l'exploitation touristique, etc. Face à cette tension entre transformation nécessaire et conservation de l'existant, une stratégie conciliant ces deux polarités peut permettre d'accélérer la transition, tout en s'assurant qu'elle respecte les patrimoines naturels et bâtis locaux. Toutefois, pour dégager une stratégie, un travail multi-acteurs paraît indispensable, notamment pour : savoir ce qui fait le paysage lauragais, pourquoi il est important, quelles perceptions et vécus entrent en ligne de compte, etc. Une telle démarche est lourde à mener et demande d'allouer des moyens conséquents pour aboutir à un résultat pertinent. À ce jour, il s'agira donc de commencer par évaluer l'opportunité de mettre en place ces moyens, d'en définir les finalités, le cadre, les outils à employer, les financements disponibles, etc. Un projet devra ensuite être proposé aux élus du PETR du Pays Lauragais afin qu'ils puissent se positionner sur cette opportunité.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus du PETR du Pays Lauragais	PETR	Toute expertise sur la question : CAUE, DREAL, CLER et Paysage après pétrole, ... Techniciens et élus transition écologique,	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Évaluation de l'opportunité en 2027 ou 2028, selon les souhaits de la nouvelle mandature.		

ACTION 3. [PETR] – Faire émerger un observatoire territorial du SCoT AEC

Contexte et enjeux globaux

L'observation et l'analyse territoriale est centrale dans les toutes les étapes de la vie d'un SCoT : de la définition du périmètre pertinent, en passant par le rapport de présentation dans le cadre de l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre du SCoT, l'évaluation et le bilan de son impact sur le territoire.

La mise en perspective de données (cartographiques, statistiques) doit permettre de comprendre les dynamiques d'évolution, mais aussi d'identifier des trajectoires pour mieux appréhender et anticiper l'avenir.

L'observatoire territorial répondra à plusieurs niveaux de besoins :

- Appuyer les politiques locales en :
 - Dotant les élus d'un outil de pilotage de leur action territoriale (aide à la décision, élaboration et calibrage des projets, ...)
 - Apportant les données nécessaires à l'évaluation des politiques publiques menées
- Suivre la mise en œuvre du SCoT Air Énergie Climat et de ses plans d'action associés en :
 - Assurant un suivi des indicateurs du SCoT AEC et en analysant leur évolution
 - Déclencher des actions correctives en fonction des données observées
 - Assurant un suivi des seuils d'impact du changement climatique, permettant la mise en œuvre de la trajectoire d'adaptation du Pays Lauragais
- Mutualiser l'acquisition et la production de données locales en :
 - Agrégeant les bases de données existantes, utiles aux politiques et programmes menés localement
 - Centralisant les données produites localement par les techniciens du territoire

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
	<i>À définir si l'observatoire est créé</i>	<i>À définir si l'observatoire est créé</i>	<i>À définir si l'observatoire est créé</i>

SOUS-ACTION 1. Coconstruire l'observatoire territorial lauragais

Objectifs	- Assurer la réponse de l'observatoire aux besoins spécifiques du territoire - Assurer la bonne identification et exploitation des données produites localement - Choisir un outil de visualisation et d'ajout de données adapté aux compétences et besoins des techniciens et élus du territoire - Favoriser l'appropriation de l'outil par le territoire		
Description : Le jeu de données de base de l'observatoire est constitué des indicateurs définis dans le SCoT Air Energie Climat du Pays lauragais. Ce jeu de données couvre un large panel de besoins en matière d'analyse du territoire, mais l'enjeu de répondre aux besoins locaux étant un enjeu central, une co-construction du cahier des charges de l'observatoire avec les techniciens et élus est un incontournable. Au-delà, le dialogue avec les besoins de terrain doit permettre : - D'intégrer les données collectées localement pour le valoriser dans l'outil d'observation. Ce implique de recenser ces données en question - D'adapter la plateforme de visualisation des données aux besoins et compétences des acteurs locaux - D'élaborer un fonctionnement répondant aux différents types de sollicitations à attendre (modalités d'animation de la plateforme, modalité de commande des analyses ciblées, modalités d'incrémentation des données collectées localement, périodicité des mises à jour en fonction des données, ...)			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des collectivités du territoire	PETR	Observatoires, communes, intercommunalités, départements, Région, Services de l'État, ...	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	2026 : évaluation des besoins et de l'opportunité de la création d'un observatoire		

SOUS-ACTION 2. Mettre à jour et enrichir les données exploitées par l'observatoire

Objectifs	- Assurer une mise à disposition de données aussi récente que possible - Assurer l'amélioration continue de l'outil et des données disponibles		
Description : Dès la structure de l'observatoire créée, il s'agira d'assurer une mise à jour régulière des données observées. Au-delà, une logique d'amélioration continue doit être mise en place afin de répondre à un nombre croissant de besoins locaux. Pour ce faire, des rencontres régulières avec les usagers de l'observatoire doivent être organisées.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des collectivités du territoire	PETR	Observatoires, communes, intercommunalités, départements, Région, Services de l'État, ...	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Si l'observatoire est créé : Action en continu		

SOUS-ACTION 3. Suivre la mise en œuvre du SCoT AEC et répondre à des commandes locales

Objectifs	- Suivre l’atteinte des objectifs du SCoT AEC et réorienter les actions en fonction - Répondre à des commandes spécifiques émanant du territoire		
Description : Suivi du SCoT AEC : Le SCoT doit faire l’objet d’une analyse des résultats de son application avant sa mise en révision. Il s’agit notamment de bilans en matière d’environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l’espace, de réduction du rythme de l’artificialisation des sols, d’implantations commerciales, au plus tard à l’expiration d’un délai de six ans à compter de son approbation. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’action, un certain nombre d’indicateurs permet également d’analyser les impacts de l’action locale sur l’air, l’énergie et le climat. L’observatoire permet dans ce cadre d’anticiper ce suivi et d’adapter ou réadapter au mieux les actions pour favoriser l’atteinte des objectifs fixés dans le document. Commandes locales : Au-delà, au fil des projets des intercommunalités et des communes, des besoins ponctuels et ciblés peuvent apparaître. L’observatoire mutualisé permet dans ce cadre de répondre à des interrogations plus poussées, notamment pour aider à l’élaboration des stratégies locales à calibrer les projets pour leur efficience. Pour exemple, un besoin auquel l’observatoire pourrait contribuer à répondre est une observation du foncier et de sa destination, qui permettrait également un réajustement éventuel des bases fiscales des communes. Service de cartographie : Il s’agirait que la plateforme puisse servir à des analyses cartographique en autonomie pour les collectivités du territoire. L’outil cartographique est en effet complémentaire et plus précis que les données disponibles en open data pour le périmètre du SCoT AEC.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des collectivités du territoire	PETR	Observatoires, communes, intercommunalités, départements, Région, Services de l’État, ...	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Bilans évaluatifs réglementaires selon la réglementation en vigueur Si l’observatoire est créé : Action en continu pour les commandes locales et le service cartographie		

SOUS-ACTION 4. Assurer une animation régulière de l'observatoire, au plus près des acteurs du territoire

Objectifs	- Promouvoir l'outil pour qu'il soit utilisé - Établir un dialogue permanent avec les besoins du terrain et nourrir l'amélioration continue de l'outil - Participer à la montée en compétence du territoire sur des points spécifiques
Description : Au-delà de l'animation purement technique de l'observatoire, une animation à destination de ses usagers doit permettre de faire vivre le contenu et promouvoir son existence. Différents formats peuvent permettre un échange régulier avec les utilisateurs, à coconstruire avec eux (cf. sous-action 1), par exemple : - Des formats analytiques : analyses annuelles, cahiers d'analyse ciblés sur des thématiques,... - Des formats interactifs : webinaires de présentation sur un sujet, intervention dans les collectivités sur un sujet d'actualité ou répondant à un besoin ponctuel,...	

Cible(s)		Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des collectivités du territoire		PETR	Observatoires, communes, intercommunalités, départements, Région, Services de l'État, ...	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Si l'observatoire est créé : Action en continu avec des fréquences de parutions et d'animation à définir			

AXE II. RÉDUIRE NOS IMPACTS

ACTION 4. [INTERCOS] - Promouvoir un tourisme durable

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X		X						X

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
X		X	X	X

Contexte et enjeux globaux

- Le tourisme est le second secteur économique le plus important sur le territoire lauragais.
- Chaque intercommunalité a la compétence tourisme et un office du tourisme intercommunal (OTI)
- L'ensemble des initiatives s'inscrit dans une logique de valorisation du territoire et de respect des objectifs de développement durable à destination des différentes cibles concernées par l'activité touristique : en interne aux OTI, professionnels du tourisme, grand public, qu'ils soient en visite ou habitant sur le territoire
- À noter que deux des 4 intercos mettent en place un schéma de développement touristique
- Le PETR a un rôle de coordination et de soutien pour la plupart des actions de tourisme durable menées au sein des intercommunalités.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Impact	Nombre cumulé de professionnels du tourisme engagés dans une démarche durable	Nombre de professionnels bénéficiant d'un label marquant l'engagement durable (liste à définir et à mettre à jour régulièrement)	Trisannuelle
Réalisation	Nombre cumulé de km de piste ou sentier dédiés à la randonnée pédestre ou à la pratique du cyclotourisme		Trisannuelle
Réalisation	Nombre d'actions événementielles et de supports mettant en valeur l'offre touristique durable lauragaise	Actions événementielles mettant en valeur le tourisme durable, coordonnées par le PETR, par exemple : liées au label Station Verte, Canalathlon, cartes touristiques, ...	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Développer la Responsabilité Sociétale (RSE) des Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI)

Objectifs	- Intégrer des pratiques environnementales et sociétales dans les activités des OTI
------------------	---

Description :

CCTDL : Création d'un comité RSE élargi, afin de mettre en place une démarche RSE pour développer des pratiques internes favorables à l'environnement (charte éthique, achats responsables, événements responsables)

CCCLA : Intégration d'un plan d'actions RSE et formation avec un collectif des offices de tourisme de l'Aude

CCPLM : À développer dans le cadre du futur schéma de développement touristique

CCSCM : Intégration de la RSE en axe transverse du plan d'actions de l'Agence d'attractivité - Formation des collaborateurs – Actions sociales (partenariat avec CCAS – Semaine Bleue) et environnementales (Animations sensibilisation) – Améliorer l'accessibilité des contenus

Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Agents de l'OTI et leurs élus	ADT 11	2 personnes / 2500€
CCPLM			Agents de l'OTI
CCSCM			Agents de l'OTI
CCTDL			Chargée de mission tourisme de la CCTDL
Éléments de calendrier :	CCTDL : Création du comité dès 2026, puis animation et enrichissement continu des actions RSE intégrées		

SOUS-ACTION 2. Développer la gastronomie locale, à travers les produits locaux et l'artisanat

Objectifs	- Valoriser les produits et les producteurs locaux - Faciliter l'achat en circuits courts
Description : CCTDL : Valoriser les produits locaux et les producteurs notamment avec l'organisation de marchés gourmands, prioriser les circuits courts à la boutique du Comptoir d'Isatis CCCLA : Diverses actions sont menées pour mettre en avant les productions locales : Vente de produits locaux à l'OTI ; montée en puissance des critères développement durable sur les marchés nocturnes ; carte touristique gastronomique en circuits courts ; stratégie RSE 90 % locavore, vidéos « Rencontres gourmandes en Lauragais » CCPLM : Création de supports promotionnels, mise en valeur producteurs et artisans (brochure « sur la route des vins en Piège Lauragais Malepère », vidéos portrait sur les marchés, interviews radio/podcasts) – Communication dédiée sur l'offre de territoire - Organisation et/ou accompagnement des communes, de marchés de producteurs et artisans (de façon systématique 90 à 100% de l'interco) - Corédaction des Carnets Gourmands – vente production et artisanat local en boutique de l'OTI. CCSCM : Vente de produits locaux en boutique – Promotion des marchés de producteurs –Charte achat responsable Boutique PETR : Élaborer, actualiser et diffuser un guide des circuits courts, " les carnets gourmands" a été élaboré dans le cadre du Réseau des Offices du Tourisme intercommunaux (OTI) animé par le PETR. Il est diffusé et par le biais des OTI et en ligne sur le site internet du PETR. Une actualisation régulière est prévue pour cette action. Un travail est en cours avec les élèves du lycée la Rouatière pour la création d'une carte interactive en lien avec les carnets gourmands. Organiser des animations dédiées pour mettre en valeur les producteurs locaux (exemple : Du moulin à l'assiette)	

Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Touristes, excursionnistes, habitants	Producteurs, artisans, ADT, PETR	Agents en interne
CCPLM	Touristes, excursionnistes, habitants	Producteurs, artisans, ADT, PETR	Agents en interne
CCSCM	Touristes, excursionnistes, habitants	Producteurs, artisans, PETR	Agents en interne
CCTDL	Touristes, habitants du territoire	OTI, Producteurs locaux,	Chargée de mission tourisme de la CCTDL
PETR	Touristes, habitants du territoire	OTI, Départements, Chambres d'Agri, producteurs, EPCI et Lycée La Rouatière, Bistrot de Pays	Chargée de mission tourisme du PETR
Éléments de calendrier :	CCTDL : Action constante CCCLA : Action constante CCPLM : Action constante CCSCM : Action constante PETR : Action constante / éditions régulières		

SOUS-ACTION 3. Accompagner les socio-professionnels dans une démarche de destination rurale et durable

Objectifs	- Améliorer les pratiques environnementales des acteurs touristiques - Obtenir des labels environnementaux		
Description : CCTDL : Accompagner les socio-professionnels vers un tourisme durable en organisant des formations, de la communication et des actions de sensibilisation en vue de l'obtention de labels environnementaux CCCLA : Depuis 2024, un poste à temps plein a la charge d’accompagner les partenaires touristiques dans la qualification de leurs offres et l’obtention de labels. Dans ce cadre, une animation, une mise en réseau et un accompagnement sont développés sur les aspect environnementaux. CCPLM : À développer. Forte identité rurale. Des socio-professionnels déjà très engagés dans le développement durable d’un côté. Un gros travail de sensibilisation à mener pour une autre moitié parfois peu demandeuse. CCSCM : Accompagnement des socio-professionnels : formation, labels adaptés PETR : Encourager les professionnels du tourisme à adopter des pratiques éco-responsables par la mise en place de politiques incitatives, notamment via la programmation LEADER et l’organisation des Eductours et bourses d’échange du Pays Lauragais.			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Acteurs socio-professionnels touristiques	ADT 11	Référente partenaires de l’OTI
CCPLM		À préciser une fois l’action mise en place	À préciser une fois l’action mise en place
CCSCM		CDT 31	Agents en interne
CCTDL		OTI, CD 31,	Chargée de mission tourisme de la CCTDI

PETR	Prestataires touristiques	OTI, CCI	Chargée de mission tourisme + Coordinatrice du GAL Terroirs Lauragais
Éléments calendrier :	de	CCTDL : Action constante CCCLA : Action constante CCPLM : Action constante CCSCM : Action constante PETR : Action constante et selon programme annuel de travail	

SOUS-ACTION 4. Mener des actions de sensibilisation en faveur de l'environnement pour le grand public

Objectifs		- Valoriser l'image environnementale de la destination	
CCTDL : Construire un programme d'animations en lien avec des journées mondiales ou nationales de sensibilisation			
CCCLA : Accompagnement de 3 communes à la labellisation Station Verte. Tous nos supports comportent des volets circuits courts, locavorisme, pleine nature et biodiversité			
CCPLM : Accompagnement de deux communes à la labellisation Station Verte - Projet de développement d'une mallette pédagogique « Patrimoine et ODD » avec réseau des sites du Pays cathare (offre adaptée CANOPE) - Participation à la fête de l'environnement de Bram et animation d'une activité Canal du Midi (malette CANOPE) – Projet animations thématiques avec associations locales			
CCSCM : Animations thématiques visant à valoriser la biodiversité de la destination en lien avec des associations (CPIE). Accompagnement d'évènements dédiés (Rendez-vous Nature). Mise en avant des espaces naturels (Natura 2000)			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Tous les publics	Interne / service environnement CCCLA	Agents de l'OTI
CCPLM	Tout public	Interne, acteurs locaux, communes	Agents de l'OTI + prestataires
CCSCM	Tout public	Associations, CPIE	Agents de l'OTI
CCTDL	Touristes et habitants du territoire	À préciser une fois le programme stabilisé	Chargée de mission tourisme de la CCTDL Prestataires d'animation
Éléments calendrier :	de	CCTDL : Actions annuelles CCCLA : Actions annuelles CCPLM : Actions annuelles CCSCM : Actions annuelles	

SOUS-ACTION 5. Développer l'offre de services relative aux activités de pleine nature

Objectifs	- Développer une offre structurée permettant des activités relevant du tourisme durable - Maitriser les impacts environnementaux des visiteurs
------------------	---

CCTDL : Créer des parcours cyclo-touristiques pour découvrir le territoire de manière plus durable.

CCCLA : Un recensement et une mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et la création d'une carte sont programmés. La question de l'impact des visiteurs dans le cadre d'activités de pleine nature est intégrée à la stratégie de développement des randonnées. Des boucles de cyclotourisme sont également développées. Travail sur création d'aires de vélo

CCPLM : Gestion et promotion des itinéraires de randonnée (pied, vtt) inscrits au schéma interco, PDIPR et FFC - Mise en tourisme des voies vertes (canal du midi et voie verte du canal du Midi à Montségur) dont qualification des prestataires au label Accueil Vélo, enquêtes de terrain – aménagement de petits équipements (stations de gonflage, haltes équestres, arceaux) – création d'une offre de circuits vélo-route à l'échelle interco (offre complète tout type de pratiquants, boucles thématiques, techniques), nous ouvrons les frontières interco pour garantir une qualité de l'offre.

CCSCM : Labellisation de circuits randonnées / VTT. Promotion de l'offre par le déploiement du Pass Activités en lien avec les partenaires Activités de Pleine Nature.

GAL/PETR : Accompagnement des porteurs de projets avec un objectif affirmé de développement d'un tourisme écoresponsable répondant aux besoins du territoire. (Exemples vélorail, collectif des moulins, ...)

Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Touristes à vélo, habitants, sportifs	VNF ; ADT 11	Agent interne
CCPLM	Touristes à vélo, habitants, sportifs	Club cyclo FFC, CD11 service des routes, territoires inspirants et prescripteurs, service mobilité CCPLM,	Agent interne
CCSCM	Touristes à vélo, habitants, sportifs	Partenaires Activités de Pleine Nature	Agent interne
CCTDL	Clientèle touristique Habitants du territoire		Chargée de mission tourisme de la CCTDL Prestataires de service Chargée de mission CLS de la CCTDL
GAL/PETR	Porteurs de projets de développement touristique	Union Européenne, Région Occitanie, partenaires autres variables selon les dossiers	Chargée de mission tourisme du PETR, Coordinatrice GAL des Terroirs Lauragais
Éléments calendrier :	de	CCTDL : développement durant les années 2026-2027 PETR / GAL : Programmation GAL 2023-2027	

SOUS-ACTION 6. Structurer et valoriser l'offre touristique durable

Objectifs	- Valoriser l'offre touristique durable à l'échelle lauragaise - Améliorer la lisibilité de l'offre
Description :	Coordination d'actions événementielles et promotionnelles. - Label Station Verte : Valorisation des communes labélisées pour renforcer l'attractivité écoresponsable du territoire, en lien avec les OTI. - Intégration du Canalathlon comme événement phare valorisant les mobilités douces et les paysages naturels, - Diffusion de supports tels que les cartes touristiques pour une meilleure lisibilité de l'offre.

- Organisation de rencontres permettant le partage de bonnes pratiques (eductour, ...) Ces actions s'inscrivent dans une logique de tourisme durable, accessible et en cohérence avec les attentes locales			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Touriste et habitants	PETR	OTI, communes labélisées,	Chargée de mission tourisme du PETR
Éléments de calendrier :	Labellisation des premières Stations Vertes dès 2026 Organisation du Canalathlon une année sur deux sur le territoire du Pays Lauragais, la prochaine édition devrait avoir lieu en 2026 En continu avec mise à jour régulière pour les supports		

ACTION 5. [INTERCOS] - Accompagner les acteurs pour un développement économique vert et responsable

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X		X	X	X		X		X

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
X			X	

Contexte et enjeux globaux

L'ensemble des services de développement économique des intercommunalités intègrent des actions de développement économique vert. Ces actions concernent en particulier :

- L'accompagnement et la sensibilisation des entreprises
- L'aménagement durable des zones d'activité
- L'animation de l'économie circulaire

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Impact	Surface cumulée de zones d'activité économique aménagées de manière durable (en Ha)	Surface de zones d'activité économique qui bénéficie d'aménagement durable : pour favoriser la mobilité douce ou partagée, zone de biodiversité, gestion durable de l'eau, ...	Trisannuelle
Réalisation	Nombre cumulé d'entreprises ayant participé à une démarche d'économie durable	Entreprises accompagnées dès 2026 par l'EPCI pour décarboner leur activité (EnR, carburants alternatifs, ...) ou par une chambre consulaire sur un dispositif d'économie durable (Par exemple : Répar'Acteur, Eco-Défi, Zéro déchet, Transition.S, L.I.S.E.,...)	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Sensibiliser, encourager et outiller les entreprises pour une transition environnementale de l'économie locale

Objectifs	- Développer une culture environnementale chez les acteurs économiques locaux - Intéresser les entreprises et faciliter leur passage à l'action via des outils adéquats		
CCTDL : - Encourager l'accueil d'entreprises vertueuses : Nouvelle orientation des aides régionales vers : Pass transformation écologique, Contrat Entreprise d'Avenir, Aide à l'immobilier - Animer les entreprises du territoire afin de diffuser des pratiques environnementales et de favoriser les mutualisations et échanges entre entreprises - Prise en charge par la CCTDL de 10 accès à l'outil numérique WeGoGreenR : Formation en ligne pour s'engager dans une démarche durable, outils de simulation d'économies, bilan carbone, plan d'actions, centrale d'achats éco-responsable, plateforme de réservation en ligne, kit de communication et de sensibilisation. CCCLA : Sensibilisation des entreprises via les temps d'animation dédiés (petits déjeuners, ...). Des thématiques environnementales appliquées au développement économique y sont traitées (économies d'eau, RSE, ...) Tri des déchets. CCPLM : Aide à l'immobilier, petits déjeuners de sensibilisation, notamment sur les déplacements des salariés CCSCM : - Communiquer et accompagner les entreprises du territoire vers les dispositifs régionaux liés à la transformation écologique. - Inciter les entreprises à des implantations vertueuses en faisant évoluer continuellement les critères de l'aide à l'immobilier (dispositif EPCI). Exemple: exclusion de l'assiette d'éligibilité les dépenses liées à l'acquisition du foncier - Sensibiliser les entreprises via des temps d'animation (Rencontre Entreprises ...) ou communications dédiés (Climat Local, sensibilisation au tri des déchets...)			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Acteurs économiques	SMICTOM	Directeur général des services de la CCCLA et partenaires
CCPLM	Acteurs économiques		Chargés de mission mobilité Chargé de développement économique
CCSCM	Acteurs économiques	Territoire d'Industrie, Climat Local, SIPOM...	Chargée développement économique
CCTDL	Acteurs économiques	Région	Chargés de développement économique, accès WeGoGreenR
Éléments de calendrier :	CCSCM : en continu CCTDL : en continu CCCLA : en continu CCPLM : en continu		

SOUS-ACTION 2. Accompagner les entreprises dans leurs projets de décarbonation et d'énergies renouvelables

Objectifs	- Encourager et faciliter la décarbonation de l'économie locale		
CCCLA : - Accompagnement ponctuel d'entreprises motrices pour des actions de décarbonation (appui pour les dossiers déposés en préfecture, facilitation des démarches, ...). Ex : projet photo-thermique de Terreal, 3 ha photovoltaïques de la SOCAMIL... - Des projets d'autoconsommation collective à partir d'une production photovoltaïque sont également accompagnés sur la zone d'activité Nicolas Appert - Le projet de développement d'une station multi carburant dont hydrogène vert à Castelnaudary (cadre projet régional Corridor H2 Occitanie) est suivi par l'intercommunalité. CCSCM : - Participer à la concertation et appuyer les démarches de RTE dans le projet de remise en service d'une liaison à 63 000V pour un accès privilégié des EnR au réseau électrique et offrir une meilleure offre capacitaire aux entreprises - accompagnement dans le montage et l'appui de dossiers 'projets verts' dans le cadre du fonds vert Territoire d'Industrie			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Entreprises et industries locales	Territoire d'Industrie	DGS de la CCCLA Pas de financement dédié Directrice Territoire d'Industrie Castres/Revel/Castelnaudary Élus
CCSCM	Gros projets d'acteurs économiques locaux	Territoire d'Industrie / État	Directrice Territoire d'Industrie Castres/Revel/Castelnaudary - élus - Chargée de développement économique, chargée EnR
Éléments de calendrier :	CCCLA : action constante, déployée de manière ponctuelle CCSCM: en continu		

SOUS-ACTION 3. Structurer une démarche locale d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT)

Objectifs	- Mettre en place d'une économie circulaire dans le tissu industriel local - Structurer la création des synergies entre entreprises autour d'un plan d'actions et d'un tissu de partenaires industriels - Sensibiliser et intéresser les industriels à l'environnement et à l'économie circulaire
Description : Lauréat de l'AMI EIT Occitanie en septembre 2022, le SIPOM de Revel et le PETR Pays Lauragais ont uni leurs efforts avec le Forum d'entreprises de Revel, porteur de la démarche Territoire d'Industrie (TI), et 3 intercommunalités du territoire de TI (CC Castelnaudary Lauragais Audois, CC Aux Sources du Canal du Midi et CC Sor Agout) afin de réaliser une étude de préfiguration EIT en 2023.	

L'étude montre que le territoire dispose de nombreux atouts pour qu'une démarche d'EIT puisse émerger (élus et club d'entreprises sensibilisés et intéressés, groupe de partenaires institutionnels motivés...). Une démarche plus complète basée sur des ateliers participatifs a été lancée en intégrant l'agglomération de Castres Mazamet.

4 ateliers ont été organisés, les résultats suivants en ont été tirés :

- Pistes de synergies : Beaucoup de pistes de synergies reposent sur des échanges simples : palettes, ordinateurs vieillissants...certaines pistes peuvent être plus prometteuses mais restent à creuser et peuvent ne pas tomber au moment adéquat (disponibilité de la ressource en eau par exemple).
- Un contexte encourageant : De manière plus générale, le ressenti des entreprises est positif. On constate également un engouement pour ce type de démarche dans les réseaux régionaux d'appui aux entreprises (Réso innovation, Ad OCC, services de l'État, ...). En effet ces démarches permettent d'animer le développement économique sans ligne budgétaire dédiée (hors cout agent) et d'initier et de sensibiliser aux différentes problématiques environnementales.
- Possibilités de débouchés de la démarche et perspectives : Par suite de la réalisation de tous les ateliers , la démarche vise à accompagner 2 synergies prometteuses ou plus complexes à mettre en œuvre. Une décision collective devra être débattue et choisie quant aux suites à donner à l'étude de préfiguration.

Les décisions relatives à ce projet de structuration d'une EIT intervenant postérieurement à la publication du présent document, une mise à jour sera à réaliser dans une version ultérieure de cette annexe. Le cas échéant, une fiche action dédiée pourra être créée, reprenant le plan d'action défini.

Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Acteurs industriels	Territoire d'Industrie (CCCLA et CCSCM pour le territoire lauragais)	Ademe, Région, industriels et entrepreneurs, ... Services développement économique et communication des EPCI, CCI, CMA, Ad Occ, GRDF	Directrice de Territoire d'Industrie
Éléments de calendrier :	2026 : décisions sur la poursuite du projet. La suite est soumise à cette dernière.		

SOUS-ACTION 4. Aménager de manière durable les parcs d'activité économique

Objectifs	- Améliorer l'accès aux zones d'activité en moyens de transport alternatifs à l'autosolisme - Améliorer la robustesse des zones d'activité face aux aléas climatiques (fortes pluies, fortes chaleurs) - Optimiser l'utilisation du foncier
CCSCM : Requalification et transition écologique des parcs d'activités économiques ➤ Attractivité économique ➤ Accessibilité et mobilité durables : sécurisation, amélioration des déplacements du quotidien, développement des mobilités actives et partagées. ➤ Gestion évolutive de la ressource foncière : amélioration de l'occupation des sols avec une attention particulière portée à l'intégration paysagère et à la qualité architecturale. ➤ Mixité fonctionnelle : favoriser la cohabitation harmonieuse des usages par le développement de services, d'équipements publics et d'espaces verts de qualité.	

- Pilotage environnemental intégré : gestion qualitative de l'eau, maintien de la biodiversité, maîtrise des émissions de gaz à effets de serre, gestion des déchets, performance énergétique.

CCPLM : Exemple d'actions pour la nouvelle zone d'activité de la Preuille - Bram :

- Collecte des eaux pluviales par un réseau de fossés et de noues, support d'une végétalisation importante
- Végétalisation des limites de la zone et aménagement d'une grande noue paysagère traversant la zone
- Concevoir un espace public favorable à la mobilité douce

Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCPLM	Entreprises et usagers des parcs d'activités économiques	Région Occitanie	Chargée de mission transition écologique de la CPLM
CCSCM	Entreprises et usagers des parcs d'activités économiques	Région, Moe	Chargée de développement économique + MOe / budgets EPCI + Région
Éléments de calendrier :	CCSCM: En continu CCPLM : début des travaux en 2027		

SOUS-ACTION 5. [SUIVI] Suivre les actions favorisant l'économie durable

Indicateur	Source
Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'industrie* <i>*Indicateur repris dans le suivi global du SCoT</i>	AREC Occitanie (Terristory)
Nombre d'établissements en activité	INSEE (SIRENE)
Nombre d'entreprises du réseau Répar'acteurs	Chambres de métiers et de l'artisanat
Nombre d'entreprises labellisées Eco-défis	Chambres de métiers et de l'artisanat
Nombre d'entreprises labellisées Zéro déchets	Chambres de métiers et de l'artisanat
Nombre d'entreprises accompagnées dans un parcours Transition.S	Chambres de métiers et de l'artisanat / Chambres de commerce et d'industrie
Nombre d'entreprises accompagnées sur une évaluation carbone L.I.S.E	Chambres de commerce et d'industrie

Objectifs	- Disposer d'éléments de connaissance pour mieux appréhender l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire et du secteur de l'industrie - Contribuer à la circulation de l'information sur les initiatives portées par les acteurs du tertiaire et de l'industrie pour faciliter la transition de ces secteurs
Description	Au-delà des actions menées par les communautés de communes, le PETR suit et relaye les actions mises en œuvre par d'autres acteurs en place sur son territoire en matière d'économie durable.
Porteur	PETR
Moyens humains/financiers	En interne chez les partenaires / Cadre du suivi du SCOT AEC chez le PETR
Éléments de calendrier	Suivi en continu / Pour la production de rendus, en lien avec la périodicité prévue par le dispositif de suivi-évaluation

Structure partenaire	Actions principales à suivre
Chambre des métiers et de l'artisanat Aude	Diagnostic des consommations d'énergie et conseil associé (projet PACTE entreprise notamment), label «Éco-défis», marque "Répar'acteurs", label "Entreprise zéro déchet", parcours "Transition.S", partenariat CMA 11 et COVALDEM11 afin d'encourager la réduction et la valorisation des déchets en créant des synergies inter-entreprises sur le territoire et les pérenniser
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne	
Chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn	
Chambre de commerce et d'industrie de l'Aude	Diagnostic des consommations d'énergie et conseil associé, parcours "Transition.S", programme PROREFEI, évaluation carbone L.I.S.E
Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Garonne	
Chambre de commerce et d'industrie du Tarn	

ACTION 6. [PARTENAIRES] - Suivre les impacts locaux de l'activité agricole

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X	X	X				X		X

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
		X	X	

Contexte et enjeux globaux

Le territoire du Pays Lauragais est à forte vocation agricole. En effet, en 2020, la Surface Agricole Utile représentait au total 139 128 ha soit 72 % du territoire. De nombreuses productions agricoles du territoire sont de plus reconnues par des labels (AOC, IGP, label agriculture biologique). L'évolution des pratiques agricoles est nécessaire d'une part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part pour assurer aux exploitations une meilleure résilience aux effets du dérèglement climatique (ex : événements météorologiques extrêmes, stress hydrique, difficulté d'accès à l'eau d'irrigation...).

Indicateur	Source
Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole * <i>*Indicateur repris dans le suivi global du SCoT</i>	AREC Occitanie (Terristory)
Surfaces recensées par le registre parcellaire graphique	IGN (Registre parcellaire graphique)
Surfaces conduites en agriculture biologique	Agence Bio
Exploitations certifiées « Haute Valeur Environnementale »	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire (Annuaire des exploitations certifiées « Haute Valeur Environnementale » sur data.gouv.fr)

Objectifs	- Disposer d'éléments de connaissance pour mieux appréhender l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole - Contribuer à la circulation de l'information sur les initiatives portées par les acteurs du monde agricole pour faciliter la transition du secteur
Description	Le PETR n'ayant que peu de leviers d'action directs en matière de transition du secteur agricole, il s'appuie sur les acteurs en place sur son territoire pour impulser et suivre l'évolution des pratiques. Dans ce cadre, il s'agira pour le PETR de suivre les programmes et accompagnements mis en place par les partenaires ainsi que les réalisations associées.
Porteur	PETR

Moyens humains/financiers	En interne chez les partenaires / Cadre du suivi du SCOT AEC chez le PETR
Éléments de calendrier	Suivi en continu / Pour la production de rendus, en lien avec la périodicité prévue par le dispositif de suivi-évaluation

Structure partenaire	Actions principales à suivre
Chambre d'agriculture de l'Aude	Fiches retours d'expérience, appels à projets compensation, accompagnement "Agriculture bas carbone" et "Faire face au changement climatique", Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), projet de lutte contre l'érosion des sols dans le bassin versant prioritaire du Gardijol
Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne	Projet Climaterra, GIEE, projet de lutte contre l'érosion des sols dans le bassin versant prioritaire du Gardijol, label Bas Carbone
Chambre d'agriculture du Tarn	Projet BATCOOL, projet Adapt'Eau, projet SO'ADAPT, GIEE
DREAL Occitanie (DRAAF Occitanie)	Mesures agroenvironnementales et climatiques
PNR Haut-Languedoc	Concours Pratiques Agro-écologiques Prairies & Parcours, MAEC

Suivi spécifique : Projet Agro-environnemental et climatique 2023-2026

Une partie du territoire est couverte par le site Natura 2000 Piège et collines du Lauragais. Le document d'objectifs relatif à ce site est animé par La CCCLA, qui à ce titre, est également porteuse du Projet Agro-environnemental et climatique, dont le périmètre est identique à celui du site Natura 2000.

Le projet en cours porte sur la période 2023-2026 et poursuit les objectifs suivants :

- Maintien des milieux ouverts
- Préservation des infrastructures écologiques
- Développement du continuum écologique par la mise en place de couvert et la diminution de l'usage des produits phytosanitaires en maintenant l'Agriculture Biologique

Il comprend les mesures suivantes :

- Entretien durable des Infrastructures Agroécologiques
- Maintien de l'ouverture des milieux et amélioration de la gestion par le pâturage
- Création de prairie
- Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique
- Réduction d'herbicides et pesticides en Grandes Cultures, Viticulture et Arboriculture

Le suivi des bilans relatifs à l'ensemble de ces mesures favorisant les pratiques agroenvironnementales permettra d'ajouter une approche qualitative à celui effectué sur les actions recensées dans le tableau ci-dessus.

ACTION 7. [PETR & PARTENAIRES] - Réduire les consommations énergétiques des bâtiments du territoire

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X		X		X	X			X

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
	X			

Contexte et enjeux globaux

L'objectif de Territoire à Energie Positive (TEPOS) fixé dans le cadre du SCoT AEC ne peut être atteint sans une réduction massive de la consommation énergétique finale du territoire. Cette réduction passe de manière importante par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, qu'ils appartiennent à des acteurs publics ou privés.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre cumulé de projets de rénovation accompagnés par l'animateur sobriété énergétique du PETR		Annuelle
Réalisation	Nombre annuel de sessions de sensibilisation ou événements délivrés par l'animateur sobriété énergétique du PETR	Réunion d'information et d'échange, balades thermiques, ...	Annuelle
Impact	Cumul d'économies d'énergie estimées réalisées grâce à l'accompagnement du PETR (en kWh/an)	Somme des estimations des kWh économisés / an, cumulées depuis 2026 (rénovation du bâti et de l'éclairage public)	Annuelle
Impact	Cumul de GES évités grâce à l'accompagnement du PETR (en TeqCO2)	Somme des estimations des TeqCO2 évités / an, cumulées depuis 2026 (rénovation du bâti et de l'éclairage public)	Annuelle
Impact	Cumul d'économies d'énergie estimées réalisées en dehors des accompagnements du PETR (en kWh/an)	Somme des estimations des kWh économisés / an, cumulées depuis 2026 (rénovation du bâti et de l'éclairage public)	Annuelle
Impact	Cumul de GES évités dehors des accompagnements du PETR (en TeqCO2)	Somme des estimations des TeqCO2 évités / an, cumulées depuis 2026 (rénovation du bâti et de l'éclairage public)	Annuelle

<i>Impact</i>	Taux de surface de logement en DPE A, B ou C	<i>Somme des surfaces de logements existant ou neuf sur le périmètre du PETR, répondant à un DPE A, B ou C / nombre total de logements existants ou neufs</i>	Annuelle
<i>Réalisation</i>	Somme annuelle d'aides versées pour des travaux de rénovation de logements (en €)	<i>Somme des aides versées par les 3 agences France Renov' pour les logements des communes du PETR</i>	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Accompagner et sensibiliser les communes et EPCI pour la sobriété et la rénovation énergétique de leur patrimoine

Objectifs	- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments des collectivités - Faciliter le financement des rénovations - Sensibiliser les acteurs publics à la sobriété énergétique		
Le PETR du Pays Lauragais propose un accompagnement pour structurer, sécuriser et mieux financer les projets de rénovation énergétique de vos collectivités. Un accompagnement opérationnel et personnalisé est ainsi proposé pour passer de l'idée à l'action : • Sensibilisation & Préfiguration : Clarifier les attentes et poser les bases du financement. • Structuration : • Définir les besoins, les ambitions. • Analyser les différents scénarios au regard des capacités financières. • Construire le plan de financement et assurer un appui auprès des financeurs. • Suivi des études : Assurer la cohérence entre ambitions et solutions techniques. • Travaux & Mobilisation : Maintenir le cap des attentes dans la mise en œuvre du projet, et préparer l'appropriation du bâtiment. • Évaluation & Valorisation • Valoriser les résultats et capitaliser pour l'avenir. • Récupérer les primes liées aux certificats d'économies d'énergie (CEE). Au-delà des accompagnements personnalisés, une partie du temps de travail de l'animateur sobriété énergétique est dédié à la capitalisation et à l'animation globale du territoire sur la sobriété énergétique (veille et relais d'information, publications d'actualités, animations de terrain, ...)			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
PETR	Communes et intercommunalités du territoire	Syndicats d'énergie / ALEC / CAUE / AREC	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Action en continu, avec un point d'étape en 2027 sur le modèle économique pour assurer la pérennité de la mission.		

SOUS-ACTION 2. [PARTENAIRES] Suivre les actions d'économies d'énergie réalisées par les intercommunalités et les communes

Indicateur	Source
Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire* <i>*Indicateur repris dans le suivi global du SCoT</i>	AREC Occitanie (Territstory)
Gain énergétique annuel réalisé dans le cadre de rénovations énergétiques	Syndicats Départementaux d'Energie (SYADEN, SDET, SDEHG) Animateur sobriété énergétique du PETR
Gain énergétique annuel réalisé dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public	Syndicats Départementaux d'Energie (SYADEN, SDET, SDEHG) Animateur sobriété énergétique du PETR

Objectifs	- Avoir une vision d'ensemble de l'amélioration énergétique du patrimoine bâti des collectivités lauragaises - Affiner et mieux cibler l'accompagnement des collectivités en matière de sobriété énergétique - Être en mesure de valoriser l'EcoExemplarité des collectivités du pays lauragais en matière d'économies d'énergie
Description	Au-delà des accompagnements délivrés par l'animateur en sobriété énergétique du PETR, les communes et intercommunalités peuvent également améliorer leur performance énergétique et augmenter leurs économies d'énergie via l'accompagnement d'autres acteurs. Cette fiche de suivi vise ainsi la concaténation de données permettant un suivi le plus global possible des efforts réalisés par les collectivités du territoire. Les domaines suivis pourront en particulier être : - Les rénovations énergétiques de bâtiments - L'amélioration des appareils, en particulier liés aux confort d'hiver et d'été - L'amélioration de l'éclairage public (performance des appareils et modalités d'éclairage)
Porteur	PETR
Moyens humains/financiers	En interne chez les partenaires / Cadre du suivi du SCOT AEC chez le PETR
Éléments de calendrier	Suivi en continu / Pour la production de rendus, en lien avec la périodicité prévue par le dispositif de suivi-évaluation

Structure partenaire	Actions principales à suivre
Syndicats Départementaux d'Énergie (SYADEN, SDET, SDEHG)	Information, conseil et d'accompagnement pour les propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires qui ont des projets de rénovation
Animateur sobriété énergétique du PETR	

SOUS-ACTION 3. [PARTENAIRES] - Suivre l'évolution des rénovations énergétiques et constructions performantes de logements

Indicateur	Source
Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel* <i>*Indicateur repris dans le suivi global du SCoT</i>	AREC Occitanie (Terristory)
DPE des logements existants depuis juillet 2021	ADEME (https://data.ademe.fr/datasets/dpe03existant)
DPE des logements neufs depuis juillet 2021	ADEME (https://data.ademe.fr/datasets/dpe02neuf)

Objectifs	• Disposer d'éléments de connaissance pour mieux appréhender l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur du logement • Contribuer à la circulation de l'information sur les initiatives portées par les acteurs du secteur du logement pour faciliter la transition du secteur
------------------	--

Description	Au travers des exigences exprimées dans le SCoT et de sa déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux, des conditions facilitant la rénovation thermique et la construction de nouveaux logements performants sont mises en place. Toutefois, il existe d'autres moteurs de la transition du secteur du logement et le PETR souhaite bénéficier d'une vision d'ensemble sur cette dynamique pour ajuster en conséquence ses actions. Il s'agira pour le PETR de suivre les programmes et accompagnements mis en place par les partenaires ainsi que les réalisations associées.
Porteur	PETR
Moyens humains/financiers	En interne chez les partenaires / Cadre du suivi du SCOT AEC chez le PETR
Éléments de calendrier	Suivi en continu / Pour la production de rendus, en lien avec la périodicité prévue par le dispositif de suivi-évaluation

Structure partenaire	Actions principales à suivre
Espace Conseil France Rénov' du Tarn (ADIL du Tarn)	Information, conseil et d'accompagnement pour les propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires qui ont des projets de rénovation Pour l'espace conseil énergie habitat du conseil départemental de la Haute-Garonne : accompagnement des ménages et programme SLIME au-delà de la mission ECFR
Espace Conseil France Rénov' de la Haute Garonne (Espace conseil énergie habitat du Conseil Départemental de la Haute-Garonne)	
Espace Conseil France Rénov' de l'Aude (CAUE de l'Aude et ADIL de l'Aude)	

ACTION 8. [INTERCOS] - Doter le territoire des moyens d'une écomobilité pour tous

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X		X				X		

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
X				

Contexte et enjeux globaux

La mobilité représente un enjeu majeur pour concilier développement économique, qualité de vie et respect de l'environnement. Étant un territoire à dominante rurale, le Pays Lauragais doit répondre à la dépendance automobile en favorisant des alternatives à l'autosolisme, tout en veillant à apporter des solutions pour tous, notamment les personnes âgées, les jeunes et les publics éloignés des centres urbains. Les intercommunalités du territoire lauragais œuvrent dans ce sens, via les actions qu'elles déploient sur leurs périmètres respectifs.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Impact	Nombre de Km cumulés d'aménagements cyclables présents sur le territoire	Tout type d'aménagements cyclables confondus compilés par TerriSTORY: Bandes cyclables, Pistes cyclables, Voie verte, Voies partagées (piétons), Voies partagées (voitures), Autres aménagements	Annuelle (Donnée de N-3)
Impact	Part des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun, à pied ou à vélo (en %)		Annuelle (Donnée de N-3)
Impact	Nombre annuel de km évités en covoiturage		Annuelle

SOUS-ACTION 1. Structurer l'action territoriale en faveur des mobilités durables et inclusives en Lauragais audois

Objectifs	- Analyser les besoins, freins, enjeux de la mobilité durable et inclusive en dépassant les frontières administratives - Associer les partenaires, institutions, associations et citoyens dès le diagnostic et dans l'élaboration du projet pluriannuel suivant - Créer un plan d'action pluriannuel de projets de mobilité durable et inclusive
------------------	--

	- Créer une gouvernance locale sur les questions de mobilité durable et inclusive impliquant les citoyens et partenaires dans la prise de décision		
Description : Lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TEMI (Territoire à Écomobilité Inclusive) les 2 EPCI audois ont mis en place dès 2024 un projet territorial commun, animé par un service mutualisé de 5 agents (« Mobilité en Lauragais »). Ce projet mis en œuvre de 2024 à 2026 comprend : - La réalisation d'un diagnostic fin des enjeux de la mobilité durable et inclusive, - L'animation du territoire autour d'une nouvelle forme de gouvernance, - La création d'une feuille de route pour les années futures L'arrêt du présent SCoT AEC précédant celle de la feuille route, cette dernière devra intégrer le plan d'action ultérieurement.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Tous publics Publics ayant un défaut d'accès à la mobilité	Consortium du Lauragais Audois (CCPLM, CCCLA et CD11)	Région Occitanie, PETR, Ademe, Réseau CLER (accompagnement technique et financier) Associations locales (/ex : La roue qui Tourne, EcoBram&Co, ...) Ensemble des acteurs locaux pour la construction du projet : santé, social, associations, citoyens, entreprises...	5 chargés de projet mobilité
Éléments de calendrier :	Démarrée en 2024, le projet TEMI prendra fin en août 2026. La feuille de route sera publiée en amont et permettra la mise en œuvre d'actions pour les années à venir en fonction des projets.		

SOUS-ACTION 2. Élaborer des schémas cyclables intercommunaux

Objectifs	- Créer des infrastructures et équipements nécessaires pour augmenter la pratique du vélo - Acter une stratégie territoriale d'aménagement cyclable intercommunal		
CCTDL : Volonté d'élaborer un schéma cyclable à l'échelle intercommunale afin de mettre en œuvre les infrastructures et équipements nécessaires pour augmenter la pratique du vélo CCPLM : Réalisation d'un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) précisant les actions de la Feuille de Route de la Mobilité Durable et Inclusive en Lauragais Audois relatives aux infrastructures et services vélos CCCLA : Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives détaillant une feuille de route des aménagements à réaliser sur l'ensemble de l'intercommunalité			
Porteur	Cibles	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Tous publics	ITER comme prestataire, communes de l'intercommunalité, associations locales	Subvention AVELO3, chargée de projet mobilité, prise en charge financière par l'intercommunalité en complément de la subvention

CCPLM	Tous publics	Associations, communes	Subvention AVELO 3, Chargé de projet mobilité
CCTDL	Tous publics	Associations, communes	Chargé de mission TE et Directrice CIAS en partie sur la thématique / Pas d'enveloppe pour le moment
Éléments calendrier :	de	CCTDL :2027 (schéma) + 28-32 = déploiement stratégie définie CCPLM : Adoption du SDAC en 2027 CCCLA : réalisation du Schéma intercommunal en septembre 2026	

SOUS-ACTION 3. Équiper le territoire pour faciliter et encourager la pratique du vélo

Objectifs	- Mettre en œuvre les infrastructures et équipements nécessaires pour augmenter la pratique du vélo		
CCCLA: installation d’arceaux vélos, de totems de réparation de vélos, identification de pistes cyclables en fonction des besoins de chaque commune. La compétence voirie est une compétence communale sur la CCCLA. Les projets seront réalisés par chaque commune notamment sur la base du schéma directeur des mobilités actives et des subventions facilitant la mise en œuvre. CCPLM : Déploiement d’une offre de stationnement vélos de qualité autour des sites de la CCPLM et dans les communes CCTDL : La stratégie liée aux infrastructures suivra l’élaboration du schéma cyclable intercommunal			
Porteur	Cibles	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Tous publics	Communes / Association La Roue qui Tourne / Office du Tourisme	Subvention de l’ADEME avec AVELO3, projet de cyclotourisme. Subvention sollicitée auprès du Département Moyens humains : chargée de projet mobilité, professionnels des structures porteuses du projet.
CCPLM	Tous publics	Communes	3 chargés de projet mobilité, Investissement total de 50k€
CCTDL	À définir	À définir	Chargé de mission TE et Directrice CIAS en partie sur la thématique / Pas d'enveloppe pour le moment
Éléments calendrier :	de	CCTDL : 2026 – 27 (schéma) + 28-32 = déploiement stratégie définie CCPLM : 2026-2028 CCCLA : 2026-2032	

SOUS-ACTION 4. Expérimenter de nouveaux services de mobilité pour répondre aux besoins

Objectifs	- Développer le covoiturage du quotidien - Réduire l'autosolisme notamment pour les trajets domicile/travail.		
CCTDL : Expérimentation d'une ligne de covoiturage Caraman – Labège avec Ecov, porté par le département dans le cadre du SERM (Service express régional métropolitain).			
CCPLM : Mise en œuvre de services de mobilité innovants tels que le vélobus et l'autopartage (cf. ci-après), refonte du Transport à la Demande (TAD) et expérimentation de lignes de Transport d'Intérêt Local (TIL)			
CCCLA : service de mobilité : plusieurs projets sont en cours de réflexion : - Création de communautés de covoiturage via Mobil'Aude. - Permettre la mise à disposition de véhicules de service de la CCCLA auprès des associations sportives sur les temps de week-end.			
CCSCM : Lancement d'un service public intercommunal de covoiturage avec la solution Karos, appuyée sur le tissu économique local, pour déployer le covoiturage sur les déplacements domicile travail.			
PETR : Mettre à disposition le parc de 18 VAE auprès des collectivités du territoire, afin qu'elles puissent expérimenter de nouveaux services liés. Cette action doit permettre de favoriser le changement de pratiques et l'aide à la décision concernant des actions de ce type.			
Porteur(s)	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Salariés, associations sportives,	Association La Roue qui Tourne, les entreprises	Chargée de projet mobilité, entreprises, subventions éventuelles
CCPLM	Tous publics	Associations, Région Occitanie	3 chargés de projet mobilité, investissement de 60k€ et fonctionnement de 30k€ par an
CCSCM	Employeurs locaux et employés	Employeurs locaux	
CCTDL / CD 31	Habitants réalisant des mouvements pendulaires pour leurs déplacements domicile travail		Chargé de mission TE et responsable CIAS Enveloppe à définir
PETR	Collectivités du territoire	Région Occitanie et Union Européenne pour l'achat du matériel. Autres partenaires en fonction des expérimentations des collectivités.	Ingénierie du PETR
CCTDL : 2026 – 27 (schéma) + 28-32 = déploiement stratégie définie CCPLM : dès 2026 et en continu CCCLA : dès 2026 PETR : Action en continu avec bilans annuels			

SOUS-ACTION 5. Développer une offre d'autopartage à partir de véhicules des EPCI

Objectifs	- Proposer aux habitants une offre alternative de mobilité
------------------	--

	- Rationaliser l'utilisation des véhicules de l'EPCI - Diminuer le nombre de véhicules individuels en circulation		
Description : Ce projet est en cours de construction et sera déployé différemment selon les territoires en fonction des besoins et des possibilités financières			
Porteur(s)	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Associations sportives	Services techniques de la CCCLA, associations sportives	Chargé de projet mobilité
CCPLM	Tous publics	Citiz	Achat équipement (véhicules) + partenariat Citiz
CCSCM	À définir	À définir	À définir
CCTDL / Villefranche de Lauragais	À définir	À définir	À définir
Éléments de calendrier :	CCPLM : dès 2026 et en continu CCCLA : À partir de 2026 CCTDL : à définir CCSCM : à définir		

SOUS-ACTION 6. Accompagner les entreprises pour réduire l'autosolisme lors des trajets domicile-travail et professionnels

Objectifs	- Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme pour les trajets domicile-travail - Accompagner les entreprises pour qu'elles offrent des solutions concrètes à leurs employés		
CCTDL : Élaboration et mise en œuvre d'un plan de déplacement employeur (PDME) pour l'EPCI, qui est l'un des principaux employeurs du territoire intercommunal. Par la suite, il s'agira de déployer l'action en accompagnant les entreprises leurs propres PDME. Un réseau d'entreprises est en effet mobilisable via l'animation des zones d'activités, notamment. CCCLA : Des projets sont en cours de réflexion concernant les entreprises des zones d'activités économiques : - Création d'une flotte de Vélos à Assistance Électrique pour les trajets domicile-travail. - Création d'une communauté via Mobil'Aude pour favoriser le covoiturage domicile-travail. CCSCM : Développement d'un bouquet de services : covoiturage (KAROS), navette, pistes cyclables ; Étude mobilité Lac de Saint-Ferréol			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Salariés et Employeurs de l'intercommunalité	Entreprises du territoire	Équipe mobilité TEMI
CCSCM	Phase 1: les salariés - phase 2: les administrés	Opérateur de services (Karos), Région, acteurs économiques du territoire	Chargée de mission développement économique / Agence attractivité - Fonds vert + budget EPCI

CCTDL	Agents de la CCTDL ; Employeurs de l'intercommunalité		Chargés de mission TE et développement économique
Éléments calendrier :	de	TDL : Prochain mandat / En réflexion 26-27 TDL / 28-32 déploiement accomp entreprises SCM: en continu CCCLA : 2026	

ACTION 9. [INTERCOS] - Développer une alimentation locale, de qualité, accessible à tous

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X		X						

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
				X

Contexte et enjeux globaux

Sur le territoire du Pays Lauragais, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est porté par la CCCLA. Il vise à rapprocher les acteurs territoriaux de l'alimentation, et à développer des systèmes alimentaires durables, locaux et de qualité.

Depuis une dizaine d'années, la ville de Castelnaudary s'est engagée dans cette démarche avec l'accompagnement du GAL des Terroirs Lauragais. À partir de 2021, la CCCLA étend les actions au reste du territoire intercommunal. Un premier programme d'actions est établi de 2021 à 2024, un 2ème de 2024 à 2029. Un CLS est également porté par la Ville de Castelnaudary, et comprend un axe "nutrition santé" de sensibilisation.

Sur les autres intercommunalités, aucun PAT n'est lancé, mais des actions sont menées hors programmation par les communes ou les intercommunalités. Les Contrats Locaux de Santé en émergence (CCTDL et CCPLM) comportent des actions visant l'alimentation durable et santé, si bien que de nouvelles actions devraient voir le jour dans les années qui viennent.

À noter que les acteurs touristiques œuvrent également à la mise en valeur des produits locaux (c. fiche action Tourisme durable)

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre de filières locales accompagnées ou de projets locaux	Indicateurs du PAT de la CCCLA : à élargir une fois d'autres démarches initiées	Annuelle
Réalisation	Nombre d'établissements accompagnés dans une démarche d'approvisionnement en produits locaux ou pour la création d'une cuisine centrale	Indicateurs du PAT de la CCCLA : à élargir une fois d'autres démarches initiées	Annuelle
Réalisation	Nombre de personnes en situation de précarité alimentaire accompagnées	Indicateurs du PAT de la CCCLA : à élargir une fois d'autres démarches initiées	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Promouvoir et développer les filières alimentaires locales

Objectifs	- Renforcer la production alimentaire locale - Développer les moyens de transformation au plus près de la production agricole - Promouvoir et faciliter l'accès aux produits locaux pour les consommateurs lauragais		
Description : CCCLA : Le développement des circuits court et des filières locales constitue l'objectif central du PAT, notamment : - Axe 4 : Encourager le développement et la structuration de filières locales - Axe 5 « Soutenir les circuits courts en valorisant les productions des agriculteurs locaux, et le patrimoine gastronomique, afin de développer l'économie » Sur la CCCLA, la Chambre d'agriculture de l'Aude porte 2 projets de développement de filières, entre 2025 et 2027. Il s'agit de la filière haricot lingot de Castelnaudary, et des volailles et palmipèdes gras et non gras. L'Agricampus souhaite pour sa part ouvrir les portes de son atelier de transformation alimentaire aux agriculteurs du territoire, afin de les accompagner à la transformation de leurs produits. De plus, l'office du tourisme intercommunal réalise régulièrement des évènements de promotion des filières et produits locaux (voir fiche action dédiée). CCPLM : Au Point Multiservices du Poteau, situé au cœur de la Piège, la CCPLM mettra à disposition et proposera à la vente des produits de première nécessité. Ces produits seront achetés en priorité dans les épiceries et points de vente de Fanjeaux et Belpech, afin de soutenir l'économie locale. Le Point Multiservices mettra également en valeur les producteurs du territoire à travers un dépôt-vente de produits locaux. Par ailleurs, au siège de la CCPLM, des casiers secs et frais sont toujours en place, en partenariat avec le Drive Fermier Audois, présent depuis 2023. Sous réserve de validation, un pré diagnostic alimentaire sera engagé en 2026 dans le cadre du CLS intercommunal CCTDL : Dans le cadre de son CLS, une période de co-construction avec un large panel de citoyens de propositions d'actions concrète est programmée de septembre 2025 à octobre 2026. L'objectif sera de favoriser une alimentation saine, locale et abordable. Le champ travaillé inclura la réduction du gaspillage alimentaire. Par suite de cette démarche, les actions engagées devront être inscrites dans le présent programme d'actions.			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Agriculteurs et consommateurs du territoire	Chambre d'agriculture de l'Aude, BioCivam de l'Aude	Interne aux partenaires
CCPLM	Habitants du territoire dont habitants en situation de précarité	CIAS, producteurs et points de vente locaux	
CCTDL	Citoyens	Graine Occitanie, CPIE Sud Toulousain, Producteurs et acteurs de la filière agricole locale ; Professionnels de l'éducation et de l'environnement ; Les acteurs associatifs, les Espaces de Vie Sociale et les réseaux de bibliothèques du territoire ; Professionnels de santé ; Association Anti-Rouille ; Maison sport santé de Nailloux	Chargée de mission CLS ; services communication, développement économique, environnement ; Projet social de Territoire

Éléments de calendrier :	CCCLA : Action en continu CCTDL : construction d'un programme d'actions en 2026 pour une mise en œuvre les années suivantes CCPLM : action en continu, ouverture du site du Poteau au printemps 2026 et actions liées au CLS en émergence
---------------------------------	--

SOUS-ACTION 2. Développer l'approvisionnement de la restauration collective via des filières locales

Objectifs	- Offrir un débouché pour les productions locales - Améliorer la qualité et l'impact environnemental de la restauration collective		
Description : CCCLA : Cette sous-action s'inscrit dans l'axe 2 du PAT "Développement l'approvisionnement local dans la restauration collective". Il s'agit d'accompagner les gestionnaires de cantine en gestion concédée (mairies, service petite enfance et enfance-jeunesse) pour trouver des prestataires de fourniture de repas en liaison froide (ou chaude) de qualité. Pour ce faire, l'animatrice du PAT accompagne le montage des marchés publics, leur analyse, et réalise le suivi des prestataires pour le respect des obligations de la loi Egalim. De plus, l'animatrice du PAT recherche des partenariats locaux afin de mutualiser les services de restauration collective, en se concentrant sur le scolaire depuis 2024. Il s'agirait notamment de développer des cuisines centrales, capables de fournir les cantines du territoire. Le PAT accompagne également le montage de cantine en gestion directe. Il s'agit également d'accompagner les établissements en gestion directe pour l'approvisionnement en produits locaux : en 2025, le BioCivam accompagne le Lycée Germaine Tillion dans trouver des fournisseurs de pain bio, local et intéressant nutritivement parlant. CCPLM : Pour le moment, aucun PAT ou programme d'actions portant sur l'alimentation n'est porté à un niveau intercommunal. Dans le cadre du CLS en cours de construction, des actions en faveur d'une alimentation durable est pressenti. Au niveau communal, les cantines de Bram, Belpech et Pexiora mettent en œuvre des actions : approvisionnements chez des producteurs locaux, artisans et commerces de proximité ; lutte contre le gaspillage alimentaire, accueil intergénérationnel pour la cantine de Bram. CCTDL : Dans le cadre de son CLS, une période de co-construction avec un large panel de citoyens de propositions d'actions concrète est programmée de septembre 2025 à octobre 2026. L'objectif sera de ces actions sera de favoriser une alimentation saine, locale et abordable. Le champ travaillé inclura la réduction du gaspillage alimentaire. Par suite de cette démarche, les actions engagées devront être inscrites dans le présent programme d'actions.			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Public fréquentant des établissements de restauration hors domicile Agriculteurs locaux	Établissements de restauration hors domicile en gestion directe ou concédée Agriculteurs locaux, artisans	Animatrice du PAT, Chambre d'agriculture de l'Aude, BioCivam de l'Aude
CCPLM	Élèves des écoles de Bram, Pexiora et Belpech	Écoles communales	Agents communaux
CCTDL	Citoyens	Graine Occitanie, CPIE Sud Toulousain, Producteurs et acteurs de la filière agricole locale ; Professionnels de l'éducation et de l'environnement ; Les acteurs associatifs, les Espaces de Vie Sociale et les réseaux de bibliothèques du territoire ; Professionnels de santé ;	Chargée de mission CLS ; services communication, développement économique, environnement ; Projet social de Territoire

		Association Anti-Rouille ; Maison sport santé de Nailloux	
Éléments calendrier :	de	CCCLA : Action en continu CCTDL : construction d'un programme d'actions en 2026 pour une mise en œuvre les années suivantes CCPLM : action en continu, ouverture du site du Poteau au printemps 2026 et actions liées au CLS en émergence	

SOUS-ACTION 3. Réduire le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire

Objectifs	- Réduire le gaspillage alimentaire généré dans divers contextes		
Description : CCCLA : Cette sous-action s’inscrit dans l’axe 7 du PAT "Développer l'économie circulaire". Il s’agit de sensibiliser le public aux enjeux de gaspillage alimentaire et de compostage. En 2025, l'Agricampus de Castelnaudary a mené un projet avec ses lycéens. CCTDL : Dans le cadre de son CLS, une période de co-construction avec un large panel de citoyens de propositions d’actions concrète est programmée de septembre 2025 à octobre 2026. L’objectif de ces actions sera de favoriser une alimentation saine, locale et abordable. Le champ travaillé inclura la réduction du gaspillage alimentaire. Par suite de cette démarche, les actions engagées devront être inscrites dans le présent programme d’actions.			
Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Variable selon les objectifs annuels	Variable selon les objectifs annuels	Variable selon les objectifs annuels
CCTDL	Citoyens	Graine Occitanie, CPIE Sud Toulousain, Producteurs et acteurs de la filière agricole locale ; Professionnels de l’éducation et de l’environnement ; Les acteurs associatifs, les Espaces de Vie Sociale et les réseaux de bibliothèques du territoire ; Professionnels de santé ; Association Anti-Rouille ; Maison sport santé de Nailloux	Chargée de mission CLS ; services communication, développement économique, environnement ; Projet social de Territoire
Éléments calendrier :	de	CCCLA : Action en continu CCTDL : construction d’un programme d’actions en 2026 pour une mise en œuvre les années suivantes CCPLM : action en continu, ouverture du site du Poteau au printemps 2026 et actions liées au CLS en émergence	

SOUS-ACTION 4. Assurer l'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité

Objectifs	- Assurer la justice sociale dans l'accès à une alimentation de qualité
Description :	

CCCLA : Cette sous-action s'inscrit dans l'axe 3 du PAT "Permettre l'accès à une alimentation saine et locale pour les publics en situation de précarité". Pour le moment, il s'agit de réaliser des ateliers à destination des publics précaires autour des enjeux de l'alimentation et de la nutrition (conservation des aliments, cuisines de produits bruts et frais (légumes), étiquetage pour limiter les coûts, visite de fermes...). En 2025-2026, la Maison paysanne organise des visites et ateliers. En 2026, le CIAS organisera une semaine d'actions sur ce sujet.

De plus, l'ASF/CSF Lauragais distribue des paniers de légumes solidaires auprès de publics précaires en 2025-2026.

CCPLM : Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), la CCPLM développera un axe d'action intitulé « Favoriser une alimentation de qualité pour tous », pour que chacun ait accès à une alimentation saine et locale.

CCTDL : Dans le cadre de son CLS, une période de co-construction avec un large panel de citoyens de propositions d'actions concrètes est programmée de septembre 2025 à octobre 2026. L'objectif de ces actions sera de favoriser une alimentation saine, locale et abordable. Le champ travaillé inclura la réduction du gaspillage alimentaire. Par suite de cette démarche, les actions engagées devront être inscrites dans le présent programme d'actions.

Porteur	Cible(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
CCCLA	Public en situation de précarité alimentaire	CIAS CLA, Maison paysanne de l'Aude, ASF/CSF Lauragais	En interne / subvention PAT ou DREETS
CCPLM	Tout public	À définir	À définir
CCTDL	Citoyens	Graine Occitanie, CPIE Sud Toulousain, Producteurs et acteurs de la filière agricole locale ; Professionnels de l'éducation et de l'environnement ; Les acteurs associatifs, les Espaces de Vie Sociale et les réseaux de bibliothèques du territoire ; Professionnels de santé ; Association Anti-Rouille ; Maison sport santé de Nailloux	Chargée de mission CLS ; services communication, développement économique, environnement ; Projet social de Territoire
Éléments calendrier :	de	CCCLA : Action en continu CCTDL : construction d'un programme d'actions en 2026 pour une mise en œuvre les années suivantes CCPLM : action en continu, ouverture du site du Poteau au printemps 2026 et actions liées au CLS en émergence	

ACTION 10. [PARTENAIRES] - Suivre l'évolution de la production et du traitement de déchets

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
X		X				X		

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
			X	

Contexte et enjeux globaux

La collecte et le traitement des déchets engendrent des émissions de gaz à effet de serre, notamment via les déplacements effectués, la dégradation de la matière et le processus d'incinération. La limitation de la production de déchets et l'accroissement de leur valorisation apparaissent comme des leviers efficaces permettant de réduire ces émissions. Les structures en charge de la collecte (CCTL, SIPOM, SMICTOM Ouest Audois) et du traitement (CCTL, COVALDEM 11, Trifyl) des déchets sur le Pays Lauragais mettent en œuvre des actions en ce sens, notamment au moyen de leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Impact	Quantité annuelle de déchets ménagers et assimilés collectée (en kg/hab.)	Quantité annuelle de déchets ménagers et assimilés collectée par la CCTDL, le SIPOM et le SMICTOM Ouest Audois (en kg/hab.)	Annuelle
Impact	Quantité annuelle de recyclables secs collectée (en kg/hab.)	Quantité annuelle de recyclables secs collecté par la CCTDL, le SIPOM et le SMICTOM Ouest Audois (en kg/hab.)	Annuelle

Objectifs	- Disposer d'éléments de connaissance pour mieux appréhender l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre globales qui comprennent celles de la gestion des déchets - Contribuer à la circulation de l'information sur les initiatives portées par les acteurs du secteur de la gestion des déchets pour faciliter la transition du secteur
------------------	---

Description	Le PETR n'ayant que peu de leviers d'action directs en matière de gestion des déchets, il s'appuie sur les acteurs en place sur son territoire pour impulser et suivre l'évolution des pratiques. Dans ce cadre, il s'agira pour le PETR de suivre les programmes et accompagnements mis en place par les partenaires ainsi que les réalisations associées.
Porteur	PETR
Moyens humains/financiers	En interne chez les partenaires / Cadre du suivi du SCOT AEC chez le PETR
Éléments de calendrier	Suivi en continu / Pour la production de rendus, en lien avec la périodicité prévue par le dispositif de suivi-évaluation

Structure partenaire	Actions principales à suivre
CCTL	Compétence collecte Compétence traitement PLPDMA Actions de communication
SIPOM	Compétence collecte PLPDMA Actions de communication
SMICTOM Ouest Audois	Compétence collecte Actions de communication
COVALDEM 11	Compétence traitement PLPDMA Actions de communication
Trifyl	Compétence traitement Actions de communication

AXE III. CONTREBALANCER NOS IMPACTS

ACTION 11. [INTERCOS & PETR] - Appliquer la stratégie locale de développement des Énergies Renouvelables (EnR)

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
			X	X			X	

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
		X	X	

Contexte et enjeux globaux

Pour aller au-delà d'une simple intégration de chiffres aux documents du SCoT AEC, un travail important a été réalisé par le territoire lauragais dès 2022 pour organiser la concertation par intercommunalité autour du développement des EnR :

- En 2022, des temps conviviaux et trois sessions de formation organisées par le PETR ont permis une montée en compétence des élus sur les EnR, tant sur les aspects techniques que juridiques et financiers.
- En 2023, il s'est agi de concerter et construire les stratégies intercommunales. Pour se faire :
 - o Des trajectoires énergétiques ont été discutées, grâce au Serious Game Destination TEPOS
 - o Les trois intercommunalités qui n'en étaient pas encore dotées ont élaboré leurs chartes intercommunales encadrant le développement des EnR sur leurs territoires respectifs. L'ensemble du territoire du Pays Lauragais est ainsi maintenant couvert par des documents permettant d'encadrer et maîtriser le développement des grandes installations de production d'énergies renouvelables.
- En 2024, un premier de travail de mise en commun des chartes intercommunales a été mené, coordonné par le PETR avec la participation active des élus et techniciens ayant piloté les travaux au sein des intercommunalités. Les points communs entre les quatre chartes ont été mis en avant et analysés. En effet, ces documents concertés au niveau intercommunal constituent une base solide de concertation pour l'intégration de certains aspects dans le cadre de la révision du SCoT. Cette intégration permettra de leur donner poids et opposabilité.

L'ensemble de ces travaux ont permis une concertation efficace et éclairée des élus du PETR pour rédiger les orientations, prescriptions et recommandation du SCoT Air Energie Climat.

L'enjeu réside maintenant dans l'animation permettant la bonne application des stratégies concertées et inscrites dans le SCoT AEC et dans les chartes. La coordination de l'ensemble des intercommunalités et des communes en sont les points clés.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
------	------------	---------------------------------	----------------------------

SOUS-ACTION 1. Évaluer les projets d'EnR et guider les porteurs de projets selon les cadres définis dans les chartes intercommunales et le SCoT

Objectifs	- Cadrer le développement des EnR selon les critères concertés localement		
Description : Le développement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire lauragais est encadré par des chartes intercommunales dédiées, en cohérence avec les règles définies dans le SCoT AEC.			
Intercommunalités : Le processus global défini dans les quatre chartes intercommunales est le suivant :			
1. Le porteur de projet se rapproche de la commune et de l'intercommunalité où se situe le projet et la charte est portée à sa connaissance 2. Le porteur de projet est reçu en comité de suivi EnR intercommunal, la charte est signée et le projet est porté à connaissance des personnes ou communes impactées par le projet (définies dans les chartes) 3. Un avis sur l'opportunité de poursuivre les études est rendu par le comité de suivi, des recommandations sont formulées. En cas d'avis défavorable, il est demandé au porteur de projet de modifier substantiellement, voire d'abandonner son projet. 4. Le projet est ensuite présenté en pôle départemental des EnR¹ (non systématique) avant la phase de développement et communique les éléments complémentaires au comité de suivi (études, montage financier et gouvernance, évaluation environnementale) avant le dépôt des demandes d'autorisations. Chaque intercommunalité organise de manière régulière et dans la mesure de ses moyens humains des comités de suivi des projets présentés.			
PETR : En parallèle, le PETR est sollicité par le Pôle EnR du département concerné Le PETR peut également être consulté au titre du SCoT sur l'opportunité des projets, afin de consolider un avis commun en Pôle EnR			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Porteurs de projets d'énergies renouvelables concernés par les chartes	Intercommunalités (chartes EnR) PETR (SCoT)	PETR (mise en réseau des comités de suivi, favoriser les partages d'expérience), communes (remontée des projets en émergence, orientation des porteurs de projets)	Chargé de mission des intercommunalités, membres des comités de suivi Ingénierie du PETR

¹ Le pôle départemental des énergies renouvelables (pôle EnR) est un guichet unique à destination des élus et des porteurs de projet qui souhaitent développer un projet, quelle que soit la filière d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, méthanisation, géothermie, hydroélectricité, biomasse). Il constitue une instance de consultation au cours de laquelle les élus ou porteurs de projets présentent aux services de l'État et acteurs départementaux, leur projet de développement des énergies renouvelables, en amont de toute procédure d'autorisation réglementaire.

Éléments de calendrier :	Action réalisée en continu + temps d'harmonisation des processus intercommunaux en 2026
---------------------------------	---

SOUS-ACTION 2. Promouvoir les chartes et leur fonctionnement

Objectifs	- Assurer la bonne orientation des porteurs de projets vers le comité de suivi intercommunal correspondant. - Faire en sorte que la prise de connaissance du contenu des chartes et du SCOT soit un préalable pour tout porteur souhaitant présenter son projet		
Description : Il s'agira de sensibiliser les personnes susceptibles d'être sollicitées en direct par des porteurs de projet aux enjeux, aux contenus et aux fonctionnements des chartes, en particulier sur les rôles qui y sont définis. Les communes sont en particulier à sensibiliser. À cet effet, des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des conseils municipaux sera à assurer en début de nouvelle mandature.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Communes (élus et techniciens)	PETR, Intercommunalités		Ingénierie du PETR, chargés de mission des intercommunalités
Éléments de calendrier : 2026-2027 : Acculturation accrue en début de mandature 2028-2032 : Temps de promotion réguliers (information globale ou focus sur des aspects ciblés)			

SOUS-ACTION 3. Outiller les techniciens du territoire pour le suivi de la compatibilité des projets avec le SCoT

Objectifs	- Autonomiser les techniciens des intercommunalités en charge d'orienter les porteurs de projets - Établir des allers-retours terrain-théorie, de manière à assurer l'applicabilité des prescriptions et recommandations du SCoT		
Description : • Faire un guide de simplification de lecture des P et R sur lequel les chargés de missions des intercommunalités et les comités de suivi s'appuieront pour conseiller les projets. Ce guide sera accompagné de l'outil cartographique cité en sous-action 1 • Une formation de départ des chargés de mission EnR et urbanisme, ainsi que des comités de suivi est à prévoir. • Un dialogue régulier avec les chargés de mission et les comités de suivi est à avoir, de manière à intégrer au guide les nouveaux cas qui se présenteraient et ne seraient pas couverts par le guide. • Une veille est à prévoir et à partager, eu égard aux évolutions fréquentes de la réglementation en la matière			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Techniciens et comités de suivi des intercommunalités	PETR	Techniciens TE des EPCI	Ingénierie du PETR

Techniciens des services urbanisme			
Éléments de calendrier :	26-27 : élaboration du guide de simplification / 27 : formation des techniciens et comités de suivi En continu : amélioration continue du guide		

SOUS-ACTION 4. Cartographier les règles d'implantation des EnR issues du SCoT et le suivi des installations d'EnR en fonctionnement et en projet

Objectifs	Aider à la décision : - À un niveau stratégique global : - Avoir une vue actualisée sur les potentiels de production - Garder une trajectoire cohérente entre les choix stratégiques d'implantation et l'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables - Élaborer et suivre une prospective pour l'atteinte de l'objectif TEPOS - Au cas par cas : évaluer plus facilement la pertinence d'implantation d'une nouvelle installation au regard des prescriptions du SCoT et autres documents de cadrage (Lois, chartes, documents, zonages naturels) Être un support privilégié pour : - Dialoguer avec les porteurs de projets - Alimenter les réflexions sur l'évolution des réseaux d'énergie (notamment via le S3REnR) - Poursuivre la concertation locale sur l'implantation des EnR et sensibiliser aux enjeux liés à la production et à la réduction des consommations d'énergies		
Description : Il s'agit d'élaborer un outil cartographique réunissant : - La traduction des prescriptions et recommandation issues du SCoT AEC (zones d'exclusion / zones à prioriser) - Le positionnement des équipements actuels et projetés (dans la mesure des contraintes de confidentialité), déterminants pour la localisation des installations (postes sources, réseaux, ...) - Les installations déjà existantes - Les données issues des comités de suivi, concernant les installations en projet. Pour ce dernier point, un temps d'harmonisation et de mise en place d'outils de centralisation sera nécessaire. Des temps d'échange avec les techniciens des EPCI seront à prévoir afin d'assurer l'amélioration continue de l'outil et qu'il réponde correctement aux besoins du territoire.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Acteurs impliqués dans la stratégie de développement des EnR sur le Lauragais (PETR, EPCI, communes)	PETR en coordination étroite avec les intercommunalités	Communes, RTE, ABF, CAUE, DDT(M), GRDF, Etat	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	2026 : Harmonisation et centralisation des données issues des comités de suivi / mise en place d'un système de collecte des données + collecte des données sur les installations existantes 2027 : Cartographie des P&R du SCoT En continu : mises à jour des données et amélioration continue de l'outil		

ACTION 12. [INTERCOS & PETR] Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et le foncier publics

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
			X	X				

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
			X	

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Impact	Puissance cumulée des installations EnR situées sur du bâti ou du foncier public (En MW)		Annuelle
Réalisation	Nombre annuel d'accompagnements et de formations ou animations délivrées par le PETR pour le développement d'EnR sur leur bâti ou foncier	Actions d'accompagnement par l'animateur sobriété énergétique, animations et formations organisées par le PETR	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et le foncier des intercommunalités

Objectifs	- Contribuer à l'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables et TEPOS en 2050 - Favoriser la maîtrise énergétique locale
CCSCM :	• Stratégie : Étude concernant le potentiel d'autoconsommation pour tous les bâtiments et parkings publics, et même les cimetières
CCCLA :	• Équipement progressif des toitures des bâtiments CCCLA, investissements en propre par l'EPCI (autoconsommation, baisse des charges))

- 2024 : ombrière au siège de la CCCLA
- 2025 : médiathèque à Castelnaudary
- 2026 : bâtiment enfance à Soupex + bassin de rétention à Fendeille
- 2027 : École de musique intercommunale
- Par la suite, bâtiments envisagés : bâtiment technique à Salles-sur-l'Hers, Soupex, Castelnaudary ...

Ville de Castelnaudary : équipement de bâtiments (AMI en cours, 3 bâtiments envisagés en 2026) et de bassins de rétention (zone Nicolas Appert) en cours. Modèle de location avec bail emphytéotique.

CCPLM :

- Stratégie : L'AMI *Energie Pour Toit et Moi* est une initiative portée par la CCPLM, en partenariat avec la coopérative citoyenne ECA, qui agit comme tiers-investisseur et Enercoop Languedoc Roussillon. Le but est de solariser les toitures publiques du territoire pour produire une énergie locale et solidaire. Grâce à la mutualisation des coûts, le dispositif permet aux communes qui ne disposent pas suffisamment de fonds propres de participer à la transition énergétique. La première grappe de 4 toitures solaires est prévue pour mars 2026.

CCTDL :

- Stratégie : Étude de potentiel faite par Enercoop >> livrée patrimoine + parkings interco = classement selon intérêt > Études de faisabilité vont être faites sur les 6-7 bâtiments avec intérêt maximal > Objectif d'équiper l'ensemble avec faisabilité ok > modalités investissement / exploitation restent à voir
- Opérationnel : AMI Cabanial (attribué début novembre 2025) ; installation sur le site de la Camave à Villefranche de Lauragais

PETR : Dans le cadre de l'accompagnement sobriété énergétique proposé aux communes, le PETR peut également accompagner les communes et EPCI sur le développement d'EnR sur leur bâti et foncier.

SOUS-ACTION 2. Encourager le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments et le foncier publics

Objectifs	- Outiller les communes pour les encourager à équiper leurs bâtiments et leur foncier en énergies renouvelables - Faire connaître le panel de possibilités pour le montage des projets, afin de favoriser les modalités innovantes aux niveaux financier et gouvernance		
Description : Délivrer des animations et formations régulières auprès des élus et techniciens, notamment des communes, leur permettant de mettre en œuvre l'équipement de leur foncier et de leurs toitures (modèle financier / de consommation, éléments techniques, ...) Une remontée des différents types de besoins en fonction du niveau d'avancement des communes sur le sujet sera à effectuer, en coordination étroite avec les techniciens des intercommunalités. Les modalités d'animation et de formation présentées en fiche action « Sensibiliser, outiller et favoriser les coopérations pour la mise en transition du territoire » pourront être mobilisées			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Communes	PETR	Techniciens TE des EPCI	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	26 : relevé des besoins / établissement de l'offre de formation en fonction Fin 26-27 : temps fort de formation // nouveaux élus 28-32 : formation régulières / veille		

ACTION 13. [PETR] Développer les EnR citoyennes et coopératives à l'échelle lauragaise

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
			X	X				

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
			X	

Contexte et enjeux globaux

- Maîtrise par le territoire d'une part de l'outil de production locale d'énergie renouvelable (implication des acteurs locaux dans le pilotage du projet, appropriation locale)
- Maximiser la création de retombées locales partagées pour le territoire (création d'emplois, financement d'actions de maîtrise de l'énergie, mobilisation d'une épargne utile et traçable, etc.).

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre cumulé de participants aux différents temps d'acculturation organisés par le PETR pour développer les EnR citoyennes et coopératives sur le territoire	Recensement dès 2026 des personnes ayant participé à au moins un temps d'échange et d'animation dédié au sujet	Annuelle
Impact	Montant annuel de retombées économiques locales des installations EnR citoyennes ou situées sur du bâti ou foncier public	Le mode calcul de cet indicateur est à affiner afin qu'il reste relativement facile à renseigner tout en reflétant l'évolution du niveau de retombées économiques locales liées aux EnR. Idéalement, il devrait inclure les revenus de l'investissement, des emplois et prestations liées, de la fiscalité et du versement de loyers	Annuelle
Impact	Quantité annuelle d'énergie renouvelable produite par des installations relevant de la gestion coopérative et citoyenne	Energie produite par des installations dont le montage économique ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Faire émerger et structurer les énergies citoyennes sur le territoire du Pays Lauragais

Objectifs	- Identifier un système d'acteurs permettant l'émergence de projet d'EnR citoyennes - Identifier comment le financement citoyen pourrait se positionner au sein du système énergétique local actuel (acteurs économiques et installations existantes, réseaux électriques, ...) - Mobiliser les citoyens intéressés par la démarche et coconstruire un projet de développement avec eux		
Description : Les élus du Pays lauragais souhaitent développer les énergies citoyennes et coopératives. Un programme d'animation sera coconstruit début 2026, en s'appuyant sur l'expertise d'ECLR. Celui-ci visera à mieux connaître le tissu sur lequel le projet pourra s'appuyer pour développer un collectif citoyen. Une piste complémentaire de développement citoyen pourra être l'incitation à l'équipement individuel en panneaux photovoltaïque (achats groupés, formation d'installation de kits solaires, ...) en partenariat avec les communes du territoire.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Citoyens souhaitant investir dans des projets d'EnR	PETR	Association ECLR Occitanie GAL des Terroirs du Lauragais, Conseil de Développement du PETR	Ingénierie du PETR et coordinatrice GAL
Éléments de calendrier :	Dès 2026, à affiner selon le projet construit		

SOUS-ACTION 2. Faire monter le territoire en compétence sur les montages financiers coopératifs dans les EnR

Objectifs	- Créer une culture technique commune sur la façon d'intégrer des financements et une gouvernance publique et citoyenne sur les projets d'EnR locaux - Généraliser l'acquisition de compétences pour l'analyse des propositions financières des porteurs de projets - Généraliser l'acquisition de compétences pour être force de proposition sur les montages financiers permettant l'intégration de financements publics et citoyens
Description : Dans les cas de figure où un porteur de projet (développeur) propose d'installer et d'exploiter une unité de production d'EnR, les collectivités démarchées (notamment dans le cadre des comités de projet liés aux chartes intercommunales, cf. action 11) peuvent être démunies pour définir le modèle économique le plus pertinent par rapport à leurs situation ou stratégie EnR locale, que ce soit : - Pour analyser avec recul une proposition de modèle économique faite par le développeur - Pour proposer au développeur un modèle d'investissement, lorsque ce dernier n'en n'a pas prévu un Dans ce cadre, il est proposé d'organiser des formations ciblées sur le sujet, permettant d'améliorer l'approche des enjeux pour les techniciens et élus échangeant avec des porteurs de projets EnR. La meilleure approche reste à définir, mais il est probable que des analyses flash par des cabinets spécialisés puissent être nécessaires à certains stades des projets présentés. La coordination et les mutualisations éventuelles autour de ces questions devront être coconstruites dans le courant de l'année 2026.	

Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des collectivités ayant besoin de maîtriser le montage de modèles économiques liés aux EnR	PETR	EPCI	Ingénierie du PETR Frais liés aux formations et à leur organisation
Éléments de calendrier :	Dès 2026		

AXE IV. ÊTRE ROBUSTE ET RÉSILIENT FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préambule : La démarche d'élaboration de trajectoires d'adaptation en Pays Lauragais

Dans le cadre d'un accompagnement de l'Ademe Occitanie et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, une démarche d'élaboration d'une trajectoire d'adaptation selon la méthodologie TACCT a été menée.

Le principe de trajectoire répond aux enjeux particuliers que pose l'adaptation au changement climatique, car elle permet une planification dynamique des actions favorisant la capacité du territoire à anticiper les impacts du dérèglement climatique tout en restant agile. En effet, dans un contexte d'incertitude sur l'ampleur et la nature des impacts du changement climatique, ainsi que sur l'horizon temporel dans lequel ils se manifesteront, cette agilité est une condition *sine qua non* de l'adaptation future du territoire.

Ainsi, plutôt que de programmer les actions sur un calendrier pluriannuel déterminé, il s'agira de définir des seuils ou niveaux d'impacts auxquels correspondront des bouquets d'actions. Ceux-ci répondront aux problématiques spécifiques auxquelles s'attendre dans chaque niveau d'impact.

La démarche d'élaboration de la trajectoire d'adaptation s'est appuyée sur et a alimenté la révision en cours de finalisation du SCoT valant plan climat ou SCoT Air Energie Climat (SCoT AEC). Cette transversalité a permis :

- D'actionner un levier majeur pour le PETR du Pays Lauragais : la planification de l'aménagement
- D'intégrer les perspectives d'impact du changement climatique à la planification de l'aménagement, permettant ainsi l'élaboration d'un projet robuste face aux aléas actuels et à venir
- De s'appuyer sur l'enjeu majeur que représente le SCoT AEC pour les élus locaux. Cela a permis une participation importante des élus aux différents temps de la démarche et une appropriation forte du sujet

Si la phase de diagnostic a couvert un champ large de thématiques via des ateliers de sensibilité diversifiés (activités économiques, espaces et ressources naturels, agriculture, aménagement), la phase d'élaboration des trajectoires s'est recentrée sur la thématique de l'aménagement urbain et sur l'impact des fortes chaleurs.

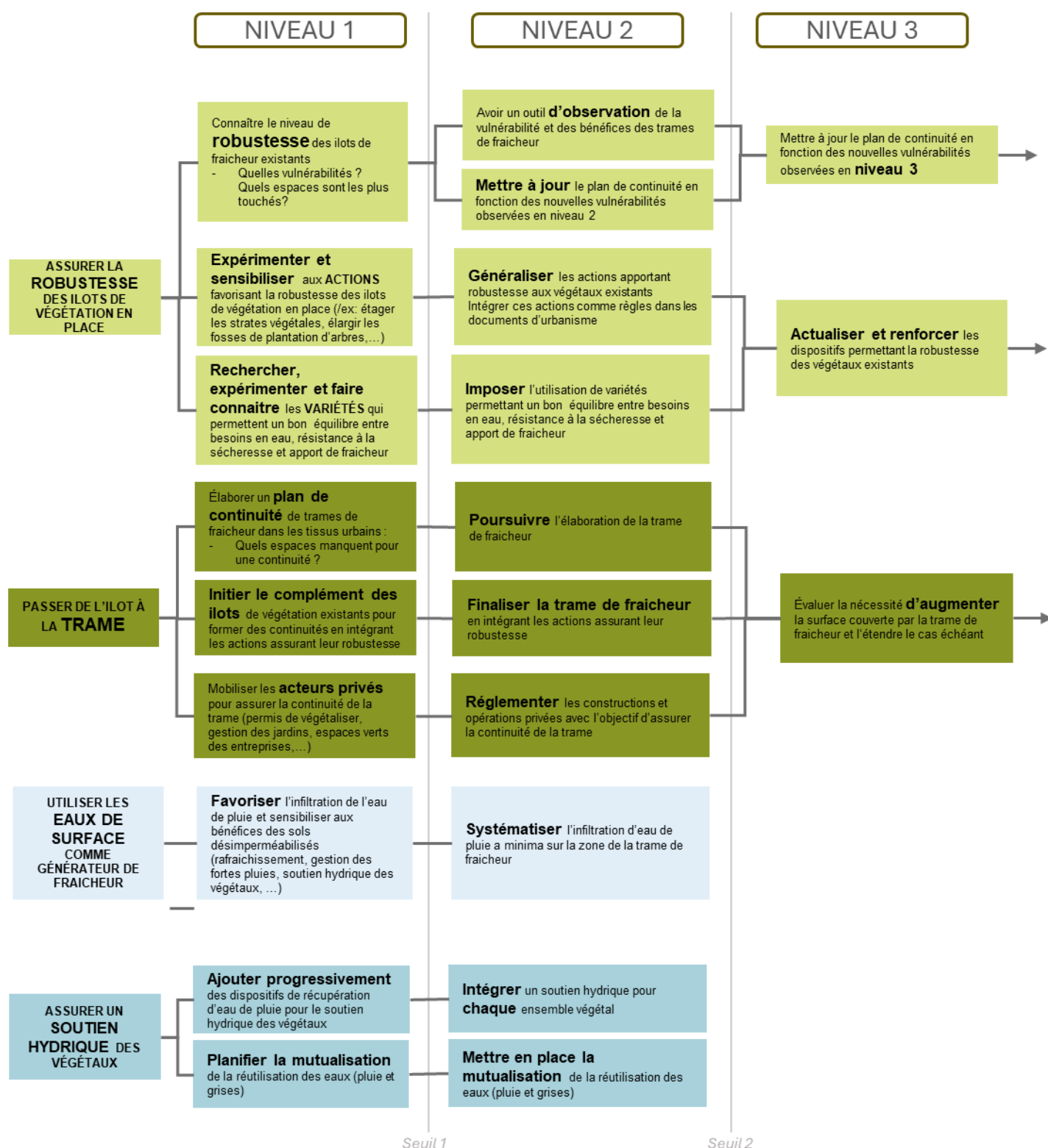
Trois trajectoires relatives à ces périodes de fortes chaleurs au sein des tissus urbanisés ont ainsi été développées en s'appuyant sur les résultats de deux ateliers de co-construction organisés avec les élus référents de la démarche et les techniciens du territoire en charge de l'aménagement et des contrats locaux de santé :

- Le développement de trames de fraîcheur
- Le développement du bioclimatisme
- Le développement de trames de sauvegardes face aux états de crise

Les fiches actions ci-après viennent intégrer au programme d'actions 2026-2032 les travaux effectués, en apportant des perspectives de mise en œuvre et de prolongement de la démarche.

En préalable, les trajectoires sont ici présentées. La définition des niveaux de seuil devra être poursuivie, en coordination avec les acteurs de terrain. Une première approche des indicateurs de seuil qui seront à développer ensuite est inscrite dans la présentation des trajectoires.

TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DE TRAMES DE FRAICHEUR

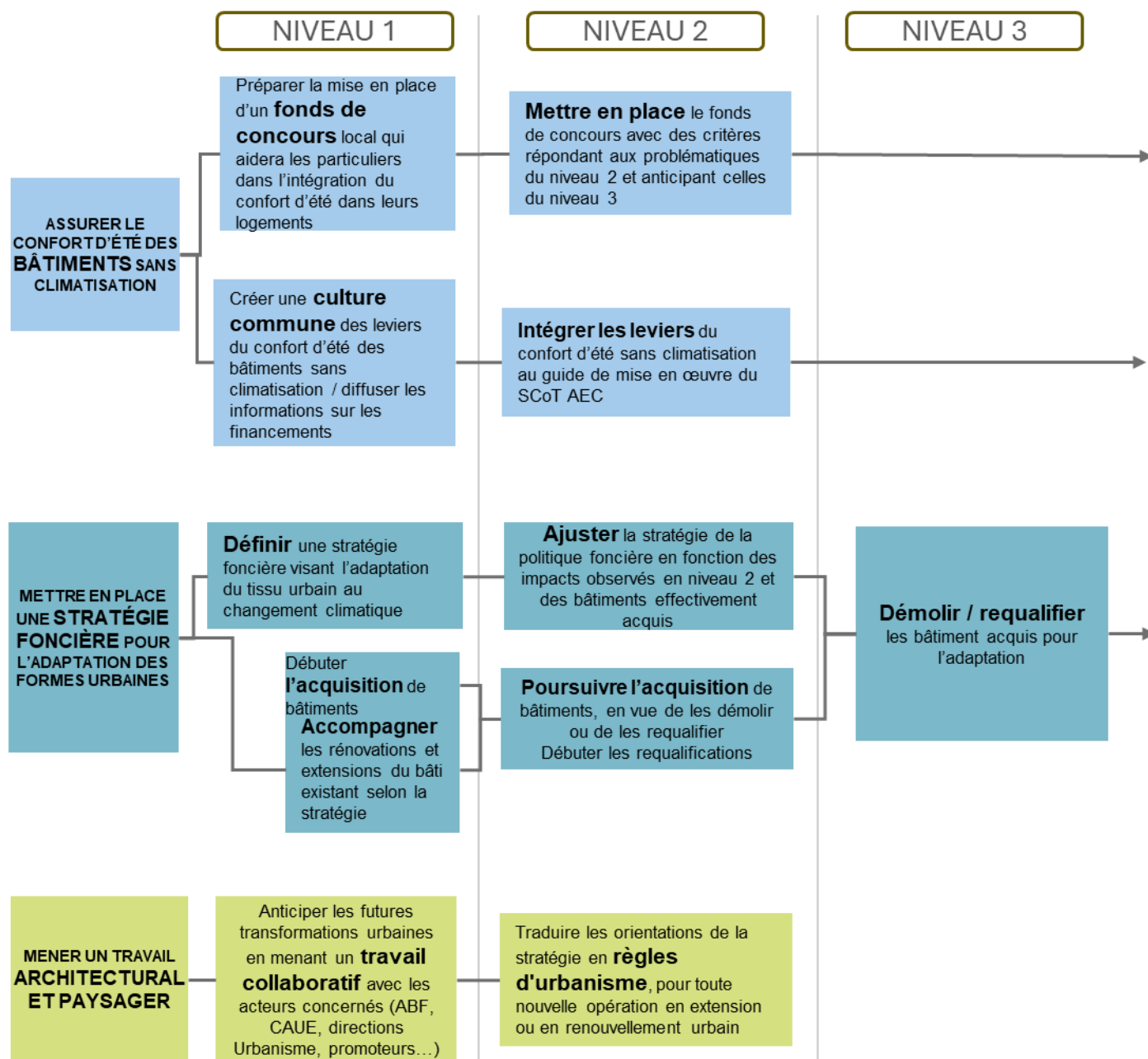


TRAVAIL SUR LES SEUILS DE NIVEAUX

Indicateurs de seuil pressentis / à travailler avec les acteurs du terrain (techniciens espaces verts, acteurs de santé,...) :

- Niveau de résistance et de résilience des espaces végétalisés (avec choix d'espaces témoins)
- Niveau de suffisance des zones de fraîcheur extérieures
- Étendue des zones touchées par la surchauffe

TRAJECTOIRE D'ADAPTATION DES BÂTIMENTS ET DES FORMES URBAINES

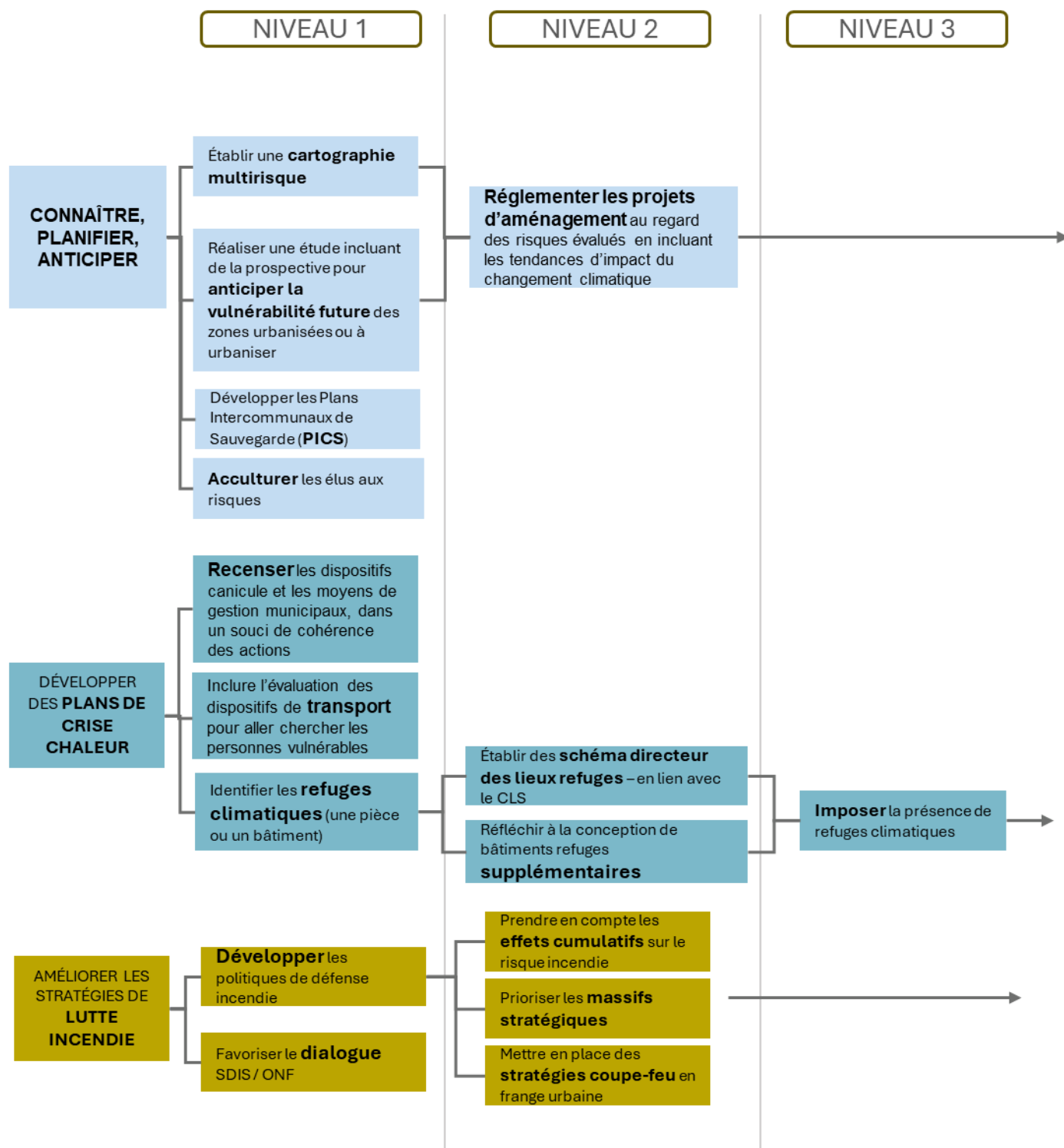


TRAVAIL SUR LES SEUILS DE NIVEAUX

Indicateurs de seuil pressentis :

- Niveau d'intensité et de durée de période de canicule
- Nombre de nuits chaudes consécutives et nombre de périodes de nuits chaudes (> 25°C) consécutives dans la saison (impossibilité de rafraîchissement par sur ventilation de nuit)

TRAJECTOIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES



TRAVAIL SUR LES SEUILS DE NIVEAU

Ces débuts de trajectoire issus des travaux avec les élus et techniciens du territoire restent à compléter et préciser, en particulier avec les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des risques. La définition de seuils de niveau sera à établir dans la poursuite de ces travaux, en élargissant le sujet aux impacts liés aux fortes précipitations et au retrait gonflement des argiles

ACTION 14. [PETR] Appliquer localement la trajectoire d'adaptation lauragaise aux fortes chaleurs

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
								X

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
	X			

Contexte et enjeux globaux

Les travaux menés sur l'adaptation des milieux urbanisés aux fortes chaleurs ont donné lieu :

- A des prescriptions et recommandations intégrées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) (cf. prescriptions P72 à P85 et recommandations R48 à R60).
- A des trajectoires d'actions à mettre en œuvre

Pour rendre ces deux aspects opérationnels, il est envisagé d'accompagner les communes et intercommunalités dans l'application locale des grands axes dégagés. Les sous actions ci-après visent ainsi la traduction opérationnelle des actions et règles dégagées à partir de la démarche.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre cumulé de personnes acculturées aux problématiques et solutions face aux fortes chaleurs en milieux urbains	Nombre de personnes ayant participé dès 2026 à au moins une session d'acculturation à thématique : balades thermique, formations, webinaires d'information, ...	Annuelle
Impact	Nombre de rénovations de bâtiments publics accompagnées par le PETR incluant l'objectif de confort d'été sans climatisation	Accompagnements réalisés dans le cadre de la mission sobriété énergétique du PETR	Annuelle

SOUS-ACTION 1. Planifier et mettre en œuvre des trames de fraîcheur dans les tissus urbanisés

Objectifs	Aider les communes à passer de l'îlot de fraîcheur à la trame de fraîcheur (continuité des îlots de fraîcheur) afin de : - Assurer une bonne qualité de vie et niveau de santé publique face aux fortes chaleurs via une accessibilité généralisée à des espaces de fraîcheur - Renforcer la résilience de la végétation, la limitation de l'évaporation de l'eau, etc. - Faciliter la régulation passive de la température des bâtiments		
Description : La trajectoire d'adaptation centrée sur le développement de trames de fraîcheur présente une suite d'actions relativement génériques. Pour aller plus loin, il est nécessaire d'expérimenter l'application de ces actions au sein de différents profils de tissus urbanisés du territoire. Le mode d'intervention sera à affiner, mais d'après les éléments issus des ateliers d'élaboration de trajectoire, il est envisageable que l'action puisse se dérouler comme suit : - Au préalable, un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner 2 à 3 secteurs pilotes pour l'application de la trajectoire peut être réalisé. L'objectif de cette méthodologie est d'intégrer le caractère très local de la manifestation des impacts des fortes chaleurs. Une méthodologie plus générale pourra en être déduite, de manière à gagner en efficacité dans l'accompagnement des communes. Une fois ces secteurs sélectionnés, les axes de travail suivants pourront être développés, de manière à répondre aux objectif mis en valeur lors des ateliers de construction des trajectoires. Pour l'ensemble de ces objectifs, il s'agira d'être dans une approche de co-construction avec le secteur pilote (services techniques en charge des espaces verts, de l'urbanisme, élus, ...) : - Évaluation du niveau de continuité de fraîcheur, en collaboration avec les acteurs clés du secteur pilote choisi, en particulier sur la présence : - o De végétation favorisant le rafraîchissement, que ce soit par l'ombrage ou par l'évapotranspiration créée. Il s'agira également d'analyser le niveau de résilience de la végétation aux fortes chaleurs (observations passées, étagement des strates de végétation pour une protection mutuelle, présence de soutien hydrique, ...) - o De surfaces perméables et de présence d'eaux de surface en général, - o D'ombrages en général (voilages, pergolas, ombrières, ...) - Co-construction du système de renseignement des seuils avec les acteurs clés du secteur pilote : définition des secteurs témoins à surveiller, des seuils à partir desquels un changement de niveau d'impact est à opérer (température, ...) ,... - Co-construction de la planification du développement de la trame de fraîcheur et accompagnement à la mise en œuvre (recherche de financements, ...) Une animation plus globale est à prévoir autour de ces accompagnements : - Une mise en réseau des secteurs accompagnés (par exemple : des temps d'échange trimestriels sur les avancées, accompagnés de zooms techniques) - Une valorisation et communication autour des accompagnements réalisés, afin de profiter de ces actions ciblées pour sensibiliser les autres communes aux enjeux et solutions de rafraîchissement urbain (organisation de visites des secteurs accompagnés, webinaires d'échanges et de retour d'expérience, fiches techniques, ...).			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Commune et EPCI du territoire	PETR du Pays Lauragais	Expertises d'appui : CAUE, AUAT, ARS, Ademe-Plus fraîche ma ville, ... Relais locaux : techniciens communaux / intercommunaux en	Ingénierie du PETR

		charge de thématiques liées : urbanisme, espaces verts, aménagement, voiries, ...) Contrats locaux de santé	
Éléments de calendrier :	2027 : AMI, choix de secteurs pilotes et démarrage des accompagnements – Valorisation de la démarche en continu 2028 : Restitution des accompagnements et capitalisation des méthodologies développées Dès 2029 : accompagnement de nouvelles communes		

SOUS-ACTION 2. Assurer le confort d'été sans climatisation dans les bâtiments

Objectifs	- Encourager l'adaptation des bâtiments du territoire aux fortes chaleurs en privilégiant les solutions passives - Limiter les consommations électriques liées au rafraichissement actif des bâtiments		
Description : La rénovation des bâtiments, lorsqu'elle est mise en œuvre, est souvent abordée sous l'angle du confort thermique d'hiver. Les critères liés à l'inertie et aux temps de déphasage des matériaux d'isolation ou encore à la protection vis-à-vis des rayons solaires sont ainsi souvent oubliés, pour favoriser les caractéristiques d'isolation face au froid seul. En parallèle, les solutions de refroidissement actif, telle que les climatiseurs électriques engendrent des surconsommations énergétiques et amplifient les problématiques de réchauffement local de l'air aux abords des bâtiments qui en sont équipés. Dans ce contexte, il apparait essentiel de sensibiliser à l'importance du confort d'été sans avoir recours à la climatisation électrique et d'accompagner les acteurs dans ce sens. Accompagnement et sensibilisation des collectivités : dans le cadre de ses missions, le PETR accompagne les collectivités qui le souhaitent pour la rénovation énergétique de leurs patrimoines bâtis (cf. fiche action n°7). Dans le cadre de ces accompagnements, les objectifs de confort d'été seront ajoutés à ceux déjà existants. Dans le cadre de l'animation globale liée à cette mission, la sensibilisation aux dispositifs passifs ayant pour but le confort d'été sera intégrée (principes bioclimatiques, systèmes basse consommation ou low tech, etc.) Sensibilisation et incitation des particuliers à la rénovation incluant le confort d'été : le PETR a un accès moins direct au grand public et n'agit pas directement sur l'incitation financière des ménages à la rénovation de leurs logements. Un suivi des impacts des politiques nationales et locales sera toutefois effectué (cf. fiches de suivi n°2 et 3 de l'action n°7). L'inclusion des objectifs liés au confort d'été dans les logements pourra être étudié avec les communes dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain. Un préalable restera toutefois la sensibilisation de ces dernières aux enjeux et leviers techniques de l'inclusion du confort d'été dans les rénovations d'habitats. Dans le cadre des ateliers de trajectoire, la possibilité a été évoquée de créer des fonds de concours dédiés à ce type de rénovation. Cette piste restera à creuser et à développer le cas échéant.			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Communes, intercommunalités et dans une certaine mesure les particuliers	PETR	EPCI, communes, syndicats départementaux d'énergie, Espaces France Rénov' , Conseil de Développement du PETR	Ingénierie du PETR

Éléments de calendrier :	Action menée en continu.
---------------------------------	--------------------------

SOUS-ACTION 3. Faire émerger une culture commune et coordonnée de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)

Objectifs	- Sensibiliser et illustrer les enjeux et bénéfices de l’urbanisme favorable à la santé, notamment dans un contexte de changement climatique - S’approprier concrètement la diversité des aménagements qui concourent à réduire, maintenir ou améliorer la santé des habitants. - Évaluer, par une approche sensible, les effets bénéfiques ou négatifs des aménagements et évoquer collectivement d’éventuelles alternatives		
Description : L’urbanisme est un levier non négligeable pour mener des politiques de santé publique. Dans le cadre de la trajectoire d’adaptation, les politiques locales de santé, en particulier les contrats locaux de santé qui couvrent 3 des 4 intercommunalités pourront présenter des relais et leviers de mise en œuvre importants. Un travail préalable d’acculturation et de coordination sera toutefois à mener, notamment : - Des sessions d’acculturation basées sur des éléments concrets (balades commentées, retours d’expérience de territoires, ...) - La coordination avec les contrats locaux de santé sur l’intégration de l’UFS et d’outils associés (par exemple : la grille de lecture Urban ISS)			
Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Élus et techniciens des intercommunalités et des communes; membres du CODEV	PETR du Pays Lauragais	Contrats locaux de santé, AUAT, ARS,	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Dès 2026 : mise en place de temps d’échange et de co-construction d’une stratégie d’intégration de la santé publique à l’aménagement 2027 : acculturation des élus sur la question, en parallèle du déploiement de l’application locale des trajectoires d’adaptation aux fortes chaleurs		

SOUS-ACTION 4. Définir une politique foncière permettant l'adaptation au changement climatique des tissus urbanisés

Objectifs	- Inscrire l'action foncière dans une vision de moyen / long terme - Développer une approche foncière globale et anticipatrice, notamment au regard de l'enjeu d'adaptation climatique des tissus urbanisés - Encadrer l'utilisation des ressources foncières, notamment dans un objectif d'adaptation climatique - Limiter les effets spéculatifs - Identifier les gisements stratégiques pour répondre aux besoins d'adaptation climatique - Organiser et prioriser / hiérarchiser la mobilisation du foncier, en cohérence avec les besoins du territoire - Argumenter les arbitrages à rendre vis-à-vis des espaces porteurs d'une fonction en faveur de l'adaptation climatique, avérée ou potentielle, leur donner de la valeur
------------------	---

	- Mobiliser certains gisements, pour préserver ou développer des espaces de nature ou d'espaces bâtis contribuant à l'adaptation climatique du territoire - Contribuer à la renaturation des espaces urbanisés - Donner un motif "adaptation climatique" nouveau à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers / Limiter la dégradation des milieux naturels, agricoles et forestiers afin de préserver leur fonction d'adaptation climatique - Mettre en valeur les espaces non bâtis - Développer la maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage de ces espaces - Promouvoir la sobriété en termes de consommation foncière, dans un souci d'équilibre entre espaces urbains et non urbains (dans l'esprit de l'objectif ZAN)
--	--

Description :

L'adaptation des espaces urbanisés au changement climatique implique souvent de profondes modifications de l'organisation de l'espace, en particulier pour répondre aux enjeux d'adaptation de niveaux 2 et 3.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique foncière semble compter parmi les outils permettant de répondre à de tels objectifs transformatifs.

Pour être opérationnelle, une stratégie foncière s'organise autour de différentes étapes :

- Analyse des différents usages et enjeux liés aux sols / diagnostic de la qualité des sols, au regard notamment de l'enjeu d'adaptation climatique
- Analyse des pratiques à l'œuvre en termes de gestion du foncier (bénéficier des bonnes pratiques)
- Identification et caractérisation des gisements fonciers potentiellement mobilisables / mutables (dont la dureté foncière) pour opérationnaliser la trajectoire d'adaptation climatique
- Élaboration de scénarii
- Définition d'un dispositif de veille / observation foncière
- Exploration des opportunités en termes de : financement, partenariats publics / privés, fiscalité, expérimentations, occupations temporaires
- Définition d'un plan d'actions / interventions / priorisation
- Mise en place d'outils progressifs de maîtrise foncière, d'aménagement réglementaire (planification) et/ou d'usage, outils financiers

Pour mener à bien une telle politique, il semble indispensable d'organiser le dialogue et la concertation (voire la coopération) : mobilisation des différents acteurs du territoire concerné, aux étapes de diagnostic, de scénarisation, d'identification des outils à mobiliser.

À noter que les opérations de renouvellement urbain, recyclage du foncier et densification des dents creuses qui impliquent une stratégie foncière peuvent être accompagnées par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO). Elles peuvent aussi solliciter l'Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC) pour obtenir un accompagnement dans les projets de renouvellement urbain ou de requalification urbaine.

Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
Communes et intercommunalités	PETR	EPCI, EPFO, ARAC, grands propriétaires, partenaires privés, AFU, opérateurs, CAUE	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	Élaboration à initier dès 2028		

ACTION 15. [PETR] Poursuivre l'élaboration des trajectoires d'adaptation en pays lauragais

Thématique(s) :

Réduction GES	Stockage CO2	Sobr. Énergétique	EnR&R	Réseaux de chaleur	Biosourcés	Pollution de l'air	Réseaux énergétiques	Adapt. CC
								X

Axe(s) de la planification écologique concerné(s)

Mieux se déplacer	Mieux se loger	Mieux préserver le vivant	Mieux produire et consommer	Mieux se nourrir
	X	X		

Contexte et enjeux globaux

Du fait de la contrainte de temps et de l'importance de moyens déjà consacrés à la révision globale du SCoT, le développement de la trajectoire d'adaptation s'est centré sur l'impact des fortes chaleurs en milieux urbanisés. D'autres enjeux forts liés aux impacts du changement climatique restent donc à traiter pour l'élaboration de trajectoires d'adaptation.

Indicateurs de suivi de l'action

Type	Indicateur	Détail / calcul de l'indicateur	Fréquence de renseignement
Réalisation	Nombre de communes couvertes par une cartographie multirisque	Communes pour lesquelles une analyse multirisque a été réalisée et est disponible en tant qu'outil stratégique de prévention des risques	Trisannuelle

SOUS-ACTION 1. Élaborer une trajectoire d'adaptation relative aux fortes précipitations

Objectifs	- Établir une trajectoire d'actions permettant d'anticiper les impacts liés aux fortes précipitations
Description : Les observations et prévisions climatiques montrent une augmentation des fortes précipitations en fréquence et en intensité. Les impacts de tels épisodes sont souvent importants, que ce soit pour l'humain, les espaces naturels, les infrastructures, ou les tissus urbanisés. Mener un travail permettant d'anticiper et d'adapter le territoire à ces impacts paraît être une nécessité et une suite logique à la démarche d'adaptation entamée depuis 2024.	

Des travaux de concertation seront donc à mener dans ce sens.

Dans le cadre de l'élaboration de cette trajectoire, l'intégration de la vulnérabilité des réseaux (électriques, eau, communication) sera à intégrer, en prolongation des travaux débutés sur le sujet dans le cadre des fortes chaleurs.

Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
L'ensemble des acteurs concernés par la thématique : collectivité dont compétences GEMAPI, urbanisme, voirie, ... ; acteurs de la gestion de l'eau (syndicats de bassin, réseaux, ...) ; acteurs de la sécurité civile ; ...	PETR du Pays Lauragais en collaboration étroite avec les intercommunalités	Soutiens techniques et financiers : agences de l'eau, Ademe, services déconcentrés de l'État, ... L'ensemble des acteurs cités comme cibles de l'action	Ingénierie du PETR
Éléments de calendrier :	2026 : temps de montée en compétence prévus sur la thématique de l'eau, tant sur l'aspect pénurie que inondations. Recueil des orientations de la nouvelle mandature pour cadrer l'élaboration de la trajectoire. 2027 : élaboration d'une trajectoire « Trop d'eau ». Dès 2028-29 : mise en œuvre des actions de la trajectoire		

SOUS-ACTION 2. Définir une stratégie de sauvegarde multirisques et multi-acteurs à l'échelle lauragaise

Objectifs	- Identifier et anticiper les risques auxquels le Lauragais est exposé, en particulier ceux dont l'occurrence est grandissante avec le changement climatique - Améliorer en continu le rôle de l'aménagement dans la prévention des risques - S'appuyer sur le développement d'une stratégie locale de prévention des risques pour diffuser une culture locale du risque, condition essentielle à une gestion adéquate lors de l'occurrence d'un danger - Faciliter la coordination des acteurs autour de la prévention des risques sur le territoire lauragais
Description : Dans le cadre des travaux menées en 2025 pour l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation aux fortes chaleurs, la thématique de la gestion des états de crise a été traitée. Pour l'impact des fortes chaleurs sur les milieux urbanisés, les crises identifiées ont porté sur : - Les risques de départ d'incendies en lisière de zone habitées - Les périodes de fortes canicules, avec les risques associés sur la santé humaine Ces deux types de risques ont donné lieu à des perspectives d'actions qui restent à affiner : - Élaborer une stratégie locale de défense incendie : - Développer les dialogues entre acteurs (ONF, SDIS, acteurs communaux, ...) et définir des chartes de bonnes pratiques - Mettre en place des stratégies coupe-feu en frange urbaine - Développer une meilleure connaissance du terrain (état des lieux des pistes forestières, ...)	

Pour cet impact, une meilleure compréhension des dispositifs déjà en place est à effectuer, d'autant que les incendies de grande ampleur qui ont eu lieu dans l'Aude en 2025 ont dû donner lieu à d'importantes évolutions dans la gestion de ce risque.

- Définir des refuges climatiques permettant un accès de tous à des espaces de fraîcheur en cas de fortes chaleurs prolongées :
 - Identifier les espaces propices et en organiser l'accueil
 - Aller vers un schéma directeur de ces lieux en lien avec les CLS

Au-delà, une planification en réponse aux enjeux liés aux risques a été évoquée, avec l'élaboration d'une cartographie multirisque incluant les risques liés à l'évolution projetée du climat. Une finalité de cette planification serait l'intégration plus prégnante au sein des projets d'aménagement, y compris l'anticipation de l'évolution des impacts liés au changement climatique.

L'ensemble de ce travail partenarial doit enfin donner lieu à la diffusion d'une culture du risque et à la sensibilisation aux gestes et protocoles à mettre en place en cas de survenance d'un danger.

Les travaux menés dans le cadre de la sous action 1 seront à inclure dans cet effort de planification.

Cible(s)	Porteur(s)	Partenaires	Moyens humains / financiers
À définir selon les actions	À définir selon les actions	À définir selon les actions	À définir selon les actions
Éléments de calendrier :	2027 : Une première approche a minima du risque canicule est envisageable 2028 : développement de la planification, du travail multi-acteurs et intégration des impacts liés aux excès d'eau.		

SCOT AEC

Schéma de Cohérence Territoriale
Air Energie Climat

PETR du Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand
Tél : 04 68 60 56 54
www.payslauragais.com

Révision 2

REÇU EN PREFECTURE

15/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260115-02_2026-DE